

TABLE DES MATIERES

MOT DU MINISTRE DE LA JEUNESSE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
INTRODUCTION.....	5
I. ANALYSE STRATÉGIQUE DU SECTEUR DE LA JEUNESSE EN GUINÉE.....	6
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	6
1.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR JEUNESSE EN GUINÉE.....	6
1.3. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE ET ENJEUX SPECIFIQUES DE LA JEUNESSE GUINÉENNE.....	8
1.4. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNJS 2011–2020.....	12
1.5. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.....	14
II. CADRE REFERENTIEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.....	15
2.1. DISPOSITIONS LEGALES, JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES.....	15
2.3. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	23
2.4. REFERENTIELS STRATEGIQUES	26
III. CADRE STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	29
3.1. ENJEUX DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.....	29
3.2. VISION	30
3.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	32
3.4. OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	33
3.5. PROPOSITIONS DE PROGRAMMES.....	34
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	34
PROGRAMMES.....	34
IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE.....	48
4.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE.....	49
4.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	53
4.3. SYSTEME D'ACTEURS.....	57
4.4. ARRANGEMENTS DE GESTION	60
V. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION	65
5.1. LE SUIVI DE LA PERFORMANCE	65
5.2. SYSTEME D'INFORMATION POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE.....	68
5.3. DOCUMENTS SUR LA PERFORMANCE	69
5.4. DEMARCHE DE LA PERFORMANCE AU NIVEAU OPERATIONNEL.....	70
5.5. MECANISMES DE REVUES DE PERFORMANCE	73
5.6. ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE	76
5.7. HYPOTHESES DE RISQUES ET CONDITIONS DE REUSSITE DE LA PNJ	79
CONCLUSION	81

MOT DU MINISTRE DE LA JEUNESSE

Les parties prenantes étatiques, sont constituées par les départements sectoriels ainsi que leurs structures déconcentrées et décentralisées.

La jeunesse guinéenne incarne l'énergie, l'espoir et la vitalité de notre nation. Elle représente non seulement une majorité démographique, mais surtout une force de transformation sociale, économique et culturelle. En dotant notre pays d'une Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035, le Gouvernement affirme avec conviction que l'avenir de la Guinée passe par l'investissement dans sa jeunesse, dans toute sa diversité et son potentiel.

Cette politique est bien plus qu'un document administratif. Elle est l'expression d'un engagement républicain, d'un pacte collectif et stratégique en faveur de l'épanouissement des jeunes filles et garçons, en milieu rural comme urbain, diplômés ou sans qualification, actifs ou vulnérables. Elle traduit la volonté du Gouvernement de faire de la jeunesse un acteur central du développement, en garantissant son inclusion dans la gouvernance, son accès à l'emploi, à la formation, aux loisirs, au sport, à la santé, à l'innovation et à la citoyenneté.

L'élaboration de la PNJ s'est inscrite dans une démarche inclusive, participative et intergénérationnelle, mobilisant l'ensemble des parties prenantes – jeunes eux-mêmes, administrations publiques, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, secteur privé, société civile. Elle s'aligne sur les engagements internationaux de la Guinée, notamment la Charte africaine de la jeunesse, l'Agenda 2030 des Nations Unies, et les ambitions du programme Simandou 2040.

Notre responsabilité collective est désormais de transformer cette vision en actions concrètes et impactantes. Cela requiert :

Une gouvernance efficace et partagée ;

Une coordination intersectorielle renforcée ;

Une mobilisation accrue des ressources financières, humaines et techniques ;

Une évaluation rigoureuse et continue des résultats.

Je suis convaincu que si nous croyons en notre jeunesse, si nous lui faisons confiance, si nous lui donnons les outils et l'espace d'expression, alors elle saura relever les défis de notre temps et construire un avenir prospère, pacifique et solidaire pour la Guinée.

Que les Ministères partenaires, les Agences du Système des Nations Unies (UNFPA, PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD), le fonds de consolidation pour la paix (PBF) et les ONG internationales partenaires reçoivent ici l'expression de ma profonde gratitude pour la pertinence de leurs contributions ainsi que pour leur engagement et participation constructive à l'élaboration de ce document de politique nationale de la jeunesse.

Mes remerciements les plus soutenus vont à la Direction Nationale de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives pour les efforts inlassables, constants dans le cadre du processus de révision de l'ancienne PNJ, sans oublier le Bureau de Stratégie et du Développement et l'ensemble des Directions et services du Département.

À travers cette politique, nous posons les fondations d'un contrat social renouvelé entre la jeunesse et l'État. Je lance ici un appel fort à l'action concertée, à l'engagement de chacun, pour faire de la PNJ une réalité vivante et transformatrice, au service de toute la jeunesse guinéenne.



Fait à Conakry, le 24 NOV 2025

Le Ministre de la Jeunesse

Mamadou Cellou BALDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Cellou BALDE".

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Politique Nationale de la Jeunesse de la Guinée (PNJ 2026-2035) se réfère au diagnostic de la gouvernance de la jeunesse en Guinée sur plus d'une décennie, menée en 2023. Ce diagnostic porte sur la caractérisation de la jeunesse guinéenne et l'évaluation du cadre institutionnel de la gouvernance de la jeunesse, et son impact sur la gestion des questions relatives aux jeunes en Guinée.

La jeunesse guinéenne apparaît ambitieuse, dynamique et courageuse, mais elle se retrouve confrontée à un manque d'offre de formation de qualité et pertinente, et de développement d'opportunités d'emplois et d'accès aux infrastructures de base. La Jeunesse guinéenne est en quête d'opportunités pour contribuer au développement de son pays, et a besoin de renforcer ses compétences et s'appuyer sur ses propres ressources internes.

L'analyse du cadre institutionnel relève que la prise en compte de la jeunesse est une préoccupation pleinement intégrée dans les documents de planification économique et sociale nationale, et dans la Vision SIMANDOU 2040 en étant relayée dans d'autres lois spécifiques. Cependant la Guinée ne dispose d'aucune loi spécifique à la jeunesse stricto sensu.

Au niveau des structures publiques, plusieurs organes ont la charge de questions relatives à la jeunesse. Il s'agit notamment des ministères, tels que le ministère de la Jeunesse, les ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle, de la promotion féminine, de la santé, des sports, etc., ainsi que des observatoires nationaux et des organisations internationales.

L'élaboration de la nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ), prenant en compte tous les éléments de ces analyses, s'est appuyée sur des principes, normes et valeurs visant à maximiser les résultats ainsi que les effets de la présente politique. L'inclusivité, la participation, la cohérence, l'ouverture et la transparence sont des principes clés qui ont prédominé l'élaboration du document de politique.

La PNJ prend en compte les défis liés à la bonne gouvernance des questions de la jeunesse, les enjeux de coordination gouvernementale, les enjeux de l'inclusion de toutes les couches socioprofessionnelles de la jeunesse et les enjeux de prévention des conflits.

La vision de la PNJ est d'assurer toutes les conditions pour une jeunesse compétente, épanouie et activement impliquée dans la gouvernance publique pour lui permettre de contribuer pleinement au développement durable de la Nation.

Ainsi, il est postulé que si la jeunesse guinéenne bénéficie de mesures et conditions favorables à une insertion socioprofessionnelle durable, si la jeunesse jouit pleinement de ses droits sociaux, économiques et politiques, et si la jeunesse bénéficie de services sociaux, de loisirs et sportifs lui assurant l'atteinte d'un bien-être entier, alors la jeunesse guinéenne contribuera efficacement au développement durable du pays, à la paix et à l'unité nationale.

Cinq axes d'orientations stratégiques ont été dégagés qui portent l'articulation globale des objectifs à atteindre ainsi que des résultats fixés par les différentes parties prenantes consultées.

INTRODUCTION

La jeunesse guinéenne, définie selon la Charte africaine de la jeunesse comme les individus âgés de 15 à 35 ans, constitue une part déterminante de la population nationale. Environ 77 % des Guinéens ont moins de 35 ans, dont 34 % dans la tranche 15–35 ans. Cette jeunesse dynamique, ambitieuse et résiliente représente une ressource stratégique, un vecteur clé de transformation économique, sociale et politique.

Pourtant, cette population fait face à de nombreux défis : accès limité à une éducation de qualité, chômage et sous-emploi, difficultés d'accès aux soins de santé, à la culture, aux infrastructures sportives, et une faible participation citoyenne. S'ajoutent à cela des vulnérabilités spécifiques liées à la migration irrégulière, aux inégalités territoriales, au manque de confiance en soi, ainsi qu'à la précarité sociale et économique persistante.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035, conçue comme une réponse stratégique et intégrée à ces enjeux. Elle s'appuie sur un diagnostic rigoureux, une évaluation approfondie de la PNJ 2011–2020, et un processus participatif mobilisant les jeunes, les institutions étatiques, la société civile, le secteur privé, les collectivités et les partenaires techniques et financiers.

La PNJ s'aligne sur les grandes orientations nationales (Programme de Référence Intérimaire "PRI", Programme Simandou 2040), tout en intégrant les engagements internationaux de la Guinée, notamment l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et la Charte africaine de la jeunesse.

Elle repose sur cinq principes fondamentaux : la participation, l'inclusivité, la cohérence, l'ouverture et la transparence.

L'ambition de cette politique est claire : créer les conditions pour une jeunesse guinéenne compétente, épanouie, citoyenne et activement engagée dans le développement du pays. Elle vise à :

- Promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et leur autonomisation économique ;
- Renforcer l'accès des jeunes aux services sociaux de base, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux loisirs ;
- Encourager la participation citoyenne et politique des jeunes ;
- Valoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et le leadership des jeunes ;
- Assurer une gouvernance territorialisée, coordonnée et inclusive des politiques en faveur de la jeunesse.

La PNJ n'est pas un simple document administratif. Elle constitue le socle d'un nouveau contrat social, un pacte entre l'État et sa jeunesse, pour une Guinée plus

résiliente, plus solidaire et plus juste. Elle engage tous les acteurs – publics, privés, communautaires et internationaux – dans une dynamique commune de transformation.

I. ANALYSE STRATÉGIQUE DU SECTEUR DE LA JEUNESSE EN GUINÉE

La présente section établit le socle analytique sur lequel repose la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035. Elle procède à une évaluation rigoureuse de la situation actuelle du secteur, en identifiant les défis structurels, les acquis, les aspirations de la jeunesse et les dynamiques institutionnelles qui influencent leur parcours.

Elle débute par une analyse du contexte démographique, socioéconomique et institutionnel justifiant l'élaboration d'une nouvelle politique. Elle examine ensuite les forces et faiblesses de la gouvernance actuelle des questions de Jeunesse, ainsi que les caractéristiques clés de la jeunesse guinéenne, avant de tirer les principales leçons de la précédente politique (PNJS 2011–2020).

Cette analyse stratégique constitue une étape essentielle pour orienter les choix politiques, opérationnels et budgétaires, en s'assurant que les besoins réels des jeunes guinéens guident l'action publique de manière cohérente, inclusive et durable.

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

Le processus d'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse s'appuie sur un préalable axé sur une analyse diagnostique de la gouvernance des questions (transversales) de la jeunesse, un état des lieux des actions en faveur de la jeunesse guinéenne et les leçons tirées de la PNJS 2011-2020.

En dépit des efforts continus que ne cessent de déployer les différentes autorités guinéennes pour améliorer les conditions de la jeunesse, de nombreux défis subsistent qui rendent impérieuse la nécessité d'offrir un cadre d'intelligibilité et de cohérence à l'action publique en matière de promotion de la jeunesse. C'est à ce besoin de lisibilité, de pertinence et de cohérence de l'action publique que répond la présente Politique Nationale de la Jeunesse dont l'ambition consiste à doter les différents acteurs en charges d'initiatives, de programmes et d'action visant la jeunesse, d'une vision commune et d'un cadre d'action commun. Pour y parvenir, cette nouvelle politique s'appuie, d'une part, sur l'évaluation de la PNJ 2011-2020 dont elle a tiré les grandes leçons et, d'autre part, sur un état des lieux des réalités vécues par la jeunesse en Guinée.

1.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR JEUNESSE EN GUINÉE

La gouvernance du secteur Jeunesse en Guinée se caractérise par une architecture institutionnelle complexe, marquée à la fois par un engagement fort des autorités et des défis systémiques à surmonter.

Gouvernance du secteur jeunesse

La jeunesse est perçue comme un levier fondamental de développement. Cette reconnaissance a entraîné l'implication de multiples institutions étatiques aux compétences croisées. Le Ministère de la Jeunesse, acteur central, coexiste avec d'autres départements ministériels (éducation, emploi, santé, etc.), témoignant du caractère transversal des enjeux liés à la jeunesse.

Les acteurs non étatiques (société civile, ONG, partenaires techniques et financiers) contribuent également activement à l'offre de services et à la mise en œuvre d'initiatives au profit de la jeunesse, renforçant ainsi l'écosystème d'intervention.

Cependant, cette pluralité d'intervenants engendre une gouvernance souvent polycéphale, avec un chevauchement des rôles, un manque de coordination, une faible capitalisation des bonnes pratiques et une communication institutionnelle défaillante. L'inefficacité de certains mécanismes de pilotage compromet la cohérence stratégique et opérationnelle des interventions.

Les ressources humaines, techniques et financières demeurent insuffisantes, tandis que les pratiques de collaboration sont encore embryonnaires. Si des efforts de mutualisation et de synergie sont perceptibles, ils nécessitent un cadre renforcé pour assurer une action publique intégrée et efficace.

Recommandations clés

L'analyse révèle une gouvernance morcelée, inefficace et insuffisamment professionnalisée. Pour une réforme durable, il est nécessaire de :

- Clarifier les rôles et responsabilités entre acteurs étatiques et non étatiques ;
- Instaurer des mécanismes de coordination multisectorielle et de concertation pérennes ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles des acteurs publics et associatifs ;
- Développer une gouvernance territoriale intégrée pour la politique jeunesse ;
- Améliorer la transparence, la redevabilité et l'accès équitable aux ressources publiques ;
- Promouvoir un leadership inclusif, partagé entre État, collectivités, OSC, et jeunes eux-mêmes.

Ce diagnostic impose une transformation structurelle de la gouvernance, vers une approche intégrée, territorialisée et centrée sur les droits et les potentiels de la jeunesse guinéenne.

1.3. PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE ET ENJEUX SPECIFIQUES DE LA JEUNESSE GUINEENNE

Il apparaît indéniable que les autorités guinéennes nourrissent à bien des égards des ambitions pour la jeunesse, qui constitue, le premier atout pour le développement. Cependant, les décennies de difficultés économiques ainsi que les aléas de la gouvernance n'ont pas permis de venir à bout des principaux défis auxquels est confrontée la jeunesse. Bien au contraire, ces défis se sont accrus au fil des décennies laissant cette frange capitale de la population dans une situation de précarité, sociale, économique voire humaine.

La population totale est estimée, à 13,5 millions d'habitants, en 2021, selon les projections démographiques de l'INS de 2016. La population guinéenne apparaît fort juvénile. Les moins de 35 ans représentent environ 77% de la population générale. Les moins de 15 ans représentent 44,9 % et la population de 15 à 34 ans 32%. Le taux de dépendance par rapport à la population en âge d'activité (15-64 ans) reste élevé, ainsi que le poids des investissements sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des sports et des loisirs.

Le profil pays du dividende démographique indique que les jeunes guinéens entrent tardivement dans l'activité économique : l'âge de début de création du surplus économique se situe à 29 ans, et la fin du surplus survient à 63 ans. La somme des déficits de la jeunesse et de la vieillesse dépasse largement le surplus engrangé par la population active « 51 % contre 15 % du PIB ». L'ampleur du déficit global du cycle de vie (LCD) est la conséquence de l'extrême jeunesse de la population. Le ratio de soutien économique (rapport entre le nombre de producteurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs) est de 41%, soit 41 travailleurs effectifs qui prennent en charge 100 consommateurs. Il en résulte un taux de dépendance de 81,1. Quoique élevé, ce ratio est cependant, légèrement en-dessous de celui de l'Afrique subsaharienne (86,0) et des pays à faible revenu (87,0). En 2040, le ratio de soutien économique est estimé à 47% et serait de 50% en 2050, si les conditions sont réunies.

Dans plusieurs secteurs, la jeunesse guinéenne rencontre des obstacles qui anihilent ces ambitions de s'éclaire convenablement et hypothèquent, à bien des égards sa contribution au développement national.

Le secteur de l'éducation constitue le premier maillon dans la prise en compte des enjeux et des défis de la jeunesse en Guinée. Il cristallise un certain nombre de défis et d'enjeux sine qua non à toute ambition d'offrir à la jeunesse un mieux-être et une insertion sociale susceptible d'assurer sa contribution à la vie nationale. Or, à plusieurs niveaux, les jeunes guinéens rencontrent de véritables obstacles dans le cadre de leur éducation. Les compétences accumulées apparaissent lacunaires, parfois inadapté avec les besoins du marché de l'emploi et peu cohérentes avec le contexte socioéconomique national et international. Les jeunes guinéens s'en plaignent en effet pour plusieurs raisons liées entre autres à l'insuffisance du contenu

de la formation qui semble ne guère prendre toute la mesure de la globalisation du marché de l'emploi qui soumet aujourd'hui le jeune guinéen à la concurrence d'autres jeunes issus de grandes structures et écoles de formation des pays développés. Le contenu de l'enseignement, en plus de son déficit en termes de teneur ne semble aucunement tourné vers la réalité de l'environnement national et international. Il résulte d'un conservatisme lié à la fois à la lourdeur administrative en matière de révision des curricula, l'incapacité du système éducatif à faire sa mue et à s'adapter aux exigences technologiques du moment. En plus de la qualité de l'enseignement, c'est aussi la disponibilité des formations qui constitue un autre handicap que relèvent les bénéficiaires. Les jeunes apparaissent ainsi confrontés à d'importants défis en termes de matériels didactiques, d'outils informatiques, de bibliothèques etc. Dans certains quartiers défavorisés et dans les zones rurales les difficultés se rapportent également à l'accessibilité aux établissements scolaires qui sont parfois bien éloignés de nombre d'élèves. Beaucoup d'enfants et d'adolescents, pour les besoins de scolarisation sont obligés de quitter leur famille, ce qui, dans beaucoup de cas amènent les parents à surseoir à l'instruction des filles. De ce fait, la jeunesse guinéenne se trouve, pour une large part en situation d'analphabétisme¹. En plus d'être géographique le phénomène de l'analphabétisme est aussi sexué. Alors que 89% des garçons finissent l'école primaire, seulement 68.4% des filles y parviennent et 26.2% des filles achèvent leur enseignement secondaire là où le taux d'achèvement chez les garçons est de 39.6%².

En matière de santé sexuelle, la jeune guinéenne apparaît exposée aux risques et aux vicissitudes d'une carence d'éducation sexuelle. Ainsi, il apparaît que près de 6% des filles ont eu leurs premiers rapports sexuels entre 10 et 12 ans, 47,8% les ont eus entre 13 et 15 ans. En milieu urbain près de six filles sur dix ont eu leurs premiers rapports à 16 ans. Cette précocité influence également les mariages et grosses précocees. Le taux d'enfants qui se marient avant l'âge de la majorité en Guinée est de 54.6% (MICCS 2016).

Maillon capital de la chaîne d'épanouissement de la jeunesse, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes est une question majeure. Le taux de chômage des jeunes en Guinée est élevé, en particulier parmi les diplômés. Les opportunités d'emploi formel sont limitées et la plupart des jeunes ont recours à des occupations économiques précaires et informelles en situation de sous-emploi. L'économie guinéenne principalement basée sur l'agriculture et les ressources naturelles, ne favorise guère la création d'emplois formels et diversifiés, ce qui complique l'intégration professionnelle des jeunes. Les jeunes rencontrent également de nombreux obstacles en matière de logement, d'accès à l'eau potable, à l'électricité et à d'autres services de base. Les infrastructures de transport et de

¹ Près de 50% des jeunes sont confrontés à l'analphabétisme avec pour plus de 50% chez les jeunes de 30 à 35 ans, 31% chez les jeunes de 15 à 19 ans. Ce phénomène est davantage exacerbé dans les milieux ruraux où environ 73.2% de jeunes sont analphabètes, contre 31.9% dans la capitale Conakry.

²

communication apparaissent tout autant limitées dans certaines régions. Ainsi, les jeunes des zones rurales sont confrontés à des conditions de vie plus précaires que ceux des zones urbaines.

En Guinée, les jeunes sont confrontés au chômage, au sous-emploi, à un accès faible à la formation en entreprenariat et à d'autres facteurs qui ne facilitent pas leur insertion socio-économique. Cette réalité est consécutive à la faiblesse de l'adéquation de l'offre de formation par rapport aux besoins de l'économie ainsi qu'à la faiblesse des dispositifs d'insertion, d'accompagnement et d'autonomisation des jeunes. L'offre de formations reste de faible qualité avec un retard des programmes de formation professionnelle par rapport aux avancées technologiques, et un faible attrait parmi les jeunes. Cette réalité accentue le phénomène d'exclusion et de sous-utilisation de la force de travail des jeunes.

Par ailleurs, la Guinée recèle d'importantes ressources hydrauliques, agricoles, minières, forestières, halieutiques et fauniques qui la prédisposent naturellement à un avenir économique prospère. Cependant, la valorisation de cette concentration exceptionnelle de ressources naturelles requiert des institutions fortes et des politiques économiques et sociales favorable à la promotion de l'investissement productif et de l'égalité sociale.

En matière d'entreprenariat et de l'innovation, il existe un potentiel d'entreprenariat parmi les jeunes, mais les obstacles tels que le manque d'accès au financement, les réglementations complexes et le manque de soutien institutionnel entravent leur succès et leur capacité à concrétiser leurs idées et à créer des entreprises durables. Les banques restent réticentes à prêter aux jeunes sans garanties solides.

L'agriculture offre des opportunités importantes en Guinée, mais les jeunes sont peu enclins à s'engager dans ce secteur en raison de l'absence de formations appropriées, du manque d'accès aux terres, au capital et aux financements.

En termes d'accès aux services de santé, les jeunes sont confrontés à des obstacles à l'accès à des services de santé de qualité, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive.

En matière de participation politique et de citoyenneté, des jeunes occupent des postes de responsabilités et de décisions importantes car ils sont nommés. Paradoxalement, ils sont sous-représentés dans les processus politiques, notamment dans les instances dirigeantes des parties politiques et rencontrent parfois des difficultés à faire entendre leurs voix dans les instances de décisions. Très active dans la société civile, dans les mouvements de jeunes et les initiatives communautaires, la jeunesse peine à peser dans les dynamiques du développement et la promotion du changement social.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication l'accès à l'internet et aux compétences numériques reste inégal auprès des jeunes, en particulier dans les zones rurales.

Certains jeunes guinéens sont vulnérables à la violence, notamment les jeunes marginalisés ou ceux vivant dans des zones à risque.

La migration des jeunes guinéens constitue une réalité importante. Beaucoup d'entre eux cherchent des opportunités économiques et de meilleures conditions de vie ailleurs, notamment en Europe et de plus en plus en Amérique. Cette migration comporte des risques, tels que la traite des personnes et les conditions de vie précaires lorsqu'ils arrivent dans les pays de destination. En effet, depuis une dizaine d'années, de manière croissante, la migration irrégulière des jeunes vers l'Europe est devenue une source de préoccupation majeure pour les autorités. Le pays connaît également des mouvements migratoires internes liés au processus d'urbanisation qui intéresse principalement la capitale Conakry, et à la migration de travail vers les zones minières et industrielles.

En matière d'immigration irrégulière, la Guinée occupait la troisième place des pays de départ, avec 7,4% de l'effectif des migrants irréguliers ayant débarqué sur les côtes italiennes. Selon les chiffres fournis par l'OIM, depuis Avril 2017, plus de 18 000 migrants guinéens en situation difficile et venus de la Libye, de l'Algérie, du Maroc, du Niger, mais aussi de l'Europe, sont rentrés en Guinée. La plupart de ces migrants de retour sont des jeunes dont la moyenne d'âge est comprise entre 18 et 25 ans. Pour les migrants, le retour est vécu comme un échec avec beaucoup de frustrations et d'amertume, et de fragilité psychologique et sociale. Les appuis apportés par certaines agences de développement, en termes de formation et d'insertion socio-professionnelle restent limités.

En matière de consolidation de la paix et de la résilience, même si la Guinée n'a certes pas connu de graves crises sécuritaires au cours des cinq dernières années, la récurrence des crises sociales et rend le pays fragile, compte tenu notamment des conflits électoraux, des conflits sociaux liés à l'exploitation minière et aux revendications des services sociaux de base, des conflits fonciers et domaniaux. Au cœur de ces conflits se trouvent plusieurs acteurs parmi lesquels les jeunes de moins de 35 ans qui représentent 77 % de la population de la Guinée dont 40% de jeunes filles. Dans l'ensemble du pays, notamment dans les zones minières, les jeunes, sur fond de frustrations accumulées (sociales, politiques, économiques), initient et/ou participent aux mouvements de revendications souvent violents qui sont caractérisés par le blocage des routes, la destruction des biens et les violences physiques, avec une participation croissante de jeunes femmes.

En dépit de leur ampleur, ces défis peuvent également représenter des opportunités si des politiques et des programmes appropriés sont mis en place pour soutenir la jeunesse guinéenne. Une approche globale et coordonnée impliquant le gouvernement, les entreprises, la société civile et les organisations régionales et internationales est essentielle pour améliorer la situation des jeunes en Guinée. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente politique nationale de Jeunesse.

1.4. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNJS 2011–2020

L'évaluation rétrospective de la Politique Nationale de la Jeunesse et des Sports (PNJ) 2011–2020 a permis de mettre en lumière un ensemble de constats critiques, tant sur le plan institutionnel que programmatique. Ces leçons apprises constituent une base essentielle pour l'élaboration de la nouvelle PNJ 2026–2035, afin d'en garantir la pertinence, la cohérence et l'efficacité.

a. Gouvernance institutionnelle faible et non opérationnelle

Les mécanismes de gouvernance prévus (comité de pilotage, cellule de coordination, comités techniques, etc.) n'ont pas été effectivement mis en œuvre. Cette carence a conduit à un pilotage institutionnel défaillant, un manque de coordination stratégique entre les parties prenantes, et une absence d'ancrage opérationnel au niveau territorial.

b. Appropriation insuffisante par les acteurs étatiques

Le document de politique n'a pas été véritablement adopté comme outil de planification stratégique par le ministère en charge de la jeunesse et par les autres départements concernés. L'absence d'alignement des initiatives sur la politique a affaibli la cohérence des interventions et limité leur impact.

c. Utilisation marginale du document de politique

Bien que techniquement bien conçu, le document a été peu exploité dans la planification, la programmation et l'évaluation des actions en faveur des jeunes. Il n'a pas servi de référence centrale pour les budgets-programmes, ce qui a amoindri sa portée.

d. Fragmentation et dispersion des interventions

Les actions mises en œuvre au cours de la période ont été caractérisées par une forte dispersion, une duplication des efforts, et une absence de cadre unifié de coordination interinstitutionnelle. Le cloisonnement des ministères, des agences d'exécution, et des partenaires a produit des effets contre-productifs.

e. Déficit de suivi-évaluation et de redevabilité

Aucun dispositif formel de suivi-évaluation n'a été mis en place pour mesurer les résultats atteints, analyser les écarts, ni formuler des recommandations. Cette

lacune a privé la politique d'une capacité d'adaptation et d'amélioration continue, et limité la redevabilité auprès des jeunes et des partenaires.

f. Participation limitée des jeunes

L'implication des jeunes dans le processus de mise en œuvre a été marginale. Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), prévu comme structure de représentation et de redevabilité, n'a pas été fonctionnel. Cette exclusion a affaibli la légitimité sociale de la politique et réduit l'adhésion des bénéficiaires.

g. Faible capitalisation des acquis et des pratiques

L'absence de dispositifs de collecte de données, de documentation des expériences et de diffusion des bonnes pratiques a constitué un frein à l'apprentissage institutionnel. Aucune base de données structurée ou plateforme d'échange n'a été développée à cette fin.

h. Déconnexion avec les cadres régionaux et internationaux

Malgré une intention affichée d'alignement avec la Charte Africaine de la Jeunesse, les ODD, l'Agenda 2063 ou encore les politiques de la CEDEAO, la PNJS 2011–2020 n'a pas été accompagnée de mécanismes concrets pour traduire ces engagements dans les programmes nationaux.

Enseignements stratégiques pour la PNJ 2026–2035

Les insuffisances identifiées appellent à une transformation structurelle de l'approche politique en faveur de la Jeunesse en Guinée. La nouvelle politique s'en inspire pour inscrire les axes suivants comme leviers clés :

- Mise en place d'un système de gouvernance robuste, intégrant les jeunes, les collectivités, les OSC et les partenaires dans un cadre de pilotage transparent et efficace ;
- Institutionnalisation d'un dispositif rigoureux de suivi, d'évaluation et de redevabilité, fondé sur des indicateurs de performance, des rapports périodiques, et un système d'information intégré (SIJES) ;
- Implication systématique des jeunes dans toutes les étapes de la politique, depuis la planification jusqu'au suivi citoyen des résultats ;

- Renforcement de la coordination intersectorielle, avec un comité interministériel actif et des plateformes de concertation territoriales fonctionnelles ;
- Mise en place d'un mécanisme de capitalisation continue, pour favoriser l'apprentissage collectif, la diffusion des innovations et l'ajustement dynamique des actions ;
- Alignement opérationnel avec les normes et cadres internationaux, pour assurer la convergence stratégique et renforcer la crédibilité internationale de l'action publique guinéenne.

Ainsi, la PNJ 2026–2035 tire pleinement les leçons du passé pour construire une politique ambitieuse, participative et fondée sur les résultats, au service d'une jeunesse guinéenne épanouie, compétente et actrice de son développement.

1.5. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

L'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035 a suivi une démarche méthodologique rigoureuse, inclusive et participative, fondée sur une coordination multisectorielle, une implication effective des jeunes, et un ancrage dans les réalités socioéconomiques du pays.

1.5.1. Mise en place d'un dispositif de pilotage

Un cadre institutionnel a été constitué pour superviser l'ensemble du processus, regroupant

- Des représentants du Ministère en charge de la Jeunesse ;
- Des experts nationaux pluridisciplinaires ;
- Des personnes ressources issues des institutions publiques, du secteur privé, de la société civile, et des partenaires techniques et financiers.

1.5.2. Étapes de la démarche

Le processus d'élaboration s'est décliné en huit (8) principales étapes :

- **Atelier méthodologique de cadrage** : Il a permis de présenter la méthodologie globale, de clarifier les rôles des parties prenantes et de planifier les activités selon un calendrier partagé.
- **Revue documentaire et collecte de données** : Un travail de compilation et d'analyse de documents nationaux, régionaux et internationaux a été mené.

Parallèlement, des données primaires ont été recueillies auprès des acteurs concernés par les questions de jeunesse.

- **Atelier de formulation des thématiques prioritaires** : Sur la base du diagnostic initial, les principaux enjeux relatifs à la jeunesse ont été identifiés, regroupés par domaines d'intervention, et transformés en axes de travail.
- **Atelier d'analyse thématique** : Chaque domaine prioritaire a fait l'objet d'une analyse approfondie (forces, faiblesses, opportunités, menaces), aboutissant à la formulation d'orientations stratégiques initiales.
- **Atelier de rédaction du document de politique** : Cette phase a permis de structurer le document autour d'une vision claire, de cinq orientations stratégiques, d'objectifs spécifiques, de mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.
- **Atelier de relecture technique** : Une équipe restreinte a procédé à l'analyse critique du projet de document, à la lumière des contributions précédentes. Les observations ont été intégrées de manière systématique.
- **Consultation avec le Conseil National de la Jeunesse** : Une session de dialogue a été organisée avec le bureau du CNJ-Guinée afin de garantir la prise en compte des préoccupations spécifiques des jeunes.
- **Atelier national de validation** : Tenu en novembre 2025 sous la présidence du Ministre de la Jeunesse, cet atelier a rassemblé l'ensemble des parties prenantes. Il a permis de valider collectivement le contenu final de la PNJ.

II. CADRE REFERENTIEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

Le cadre référentiel de la PNJ renvoie aux différentes dispositions légales, juridiques et réglementaires, aux principes, normes et valeurs, aux engagements internationaux ainsi qu'aux référentiels stratégiques qui influencent la gouvernance de la jeunesse en Guinée.

2.1. DISPOSITIONS LEGALES, JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) en Guinée repose sur un cadre légal, juridique et réglementaire structuré, qui oriente les actions en faveur de la jeunesse. Les principales dispositions sont les suivantes :

2.1.1. Constitution de la République de Guinée

La Constitution guinéenne garantit les droits fondamentaux des jeunes, notamment en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de participation à la vie publique et

d'accès aux loisirs, y compris aux activités sportives. Elle constitue la base légale de la PNJ, en assurant que les droits des jeunes et l'accès au sport sont protégés et promus.

2.1.2. Code du Travail

Le Code du Travail guinéen contient des dispositions spécifiques pour les jeunes travailleurs, incluant la protection des conditions d'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage. Il vise également à encadrer les activités physiques et sportives dans les milieux professionnels, garantissant des conditions équitables pour le développement personnel et social des jeunes.

2.1.3. Loi d'orientation de l'Éducation Nationale

La Loi d'orientation de l'Éducation Nationale établit le cadre légal pour l'éducation des jeunes, en mettant l'accent sur l'accès équitable à une éducation de qualité. Elle promeut également l'intégration du sport et de l'éducation physique dans les curricula scolaires, soulignant l'importance du sport pour la santé, la discipline et le développement personnel.

2.1.4. Code de la Santé Publique

Le Code de la Santé Publique comprend des dispositions relatives à la santé des jeunes, y compris la santé par l'activité physique et sportive. Il reconnaît l'importance du sport dans la prévention des maladies et dans la promotion du bien-être physique et mental des jeunes.

2.1.5. Décrets et Règlements d'Application

Plusieurs décrets et règlements précisent les modalités d'application des lois relatives à la jeunesse et au sport. Ils régulent notamment le financement des projets de jeunes, l'encadrement des associations sportives et socio-éducatives, et la promotion des activités sportives et culturelles à travers le territoire.

2.1.6. Accords Internationaux et Régionaux

La Guinée est signataire de plusieurs conventions internationales et régionales, telles que :

- La Charte Africaine de la Jeunesse,
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Ces instruments influencent et renforcent le cadre législatif national en alignant la PNJ sur les standards internationaux en matière de droits de la jeunesse et de promotion du sport.

2.1.7. Cadre juridique national spécifique à la jeunesse

a. Situation législative nationale

Bien qu'il n'existe pas de loi spécifique consacrée exclusivement à la jeunesse, divers instruments juridiques permettent de reconstituer un cadre de légitimation de la gouvernance de la jeunesse, notamment :

- La Constitution,
- Le Code de l'Enfant,
- La Loi d'orientation de l'Éducation Nationale,
- Les Politiques nationales et sectorielles.

b. Le Code de l'Enfant

La Loi L/2019/0059/AN portant Code de l'Enfant contient des dispositions pour la protection des enfants et des jeunes, incluant :

- Le droit à la pratique du sport,
- Le droit au loisir et au jeu,
- La participation sociale et citoyenne des jeunes.

2.1.8. Cadre politique national pour la jeunesse

a. Politique Nationale de la Jeunesse (2011-2020)

La PNJS 2011-2020 traduit l'engagement du gouvernement guinéen en faveur de la jeunesse et du sport, en fixant les axes stratégiques suivants :

- Faciliter l'accès des jeunes aux services sociaux de base,
- Promouvoir l'insertion économique des jeunes,
- Développer la pratique sportive comme facteur d'intégration sociale, de santé et de citoyenneté,
- Renforcer la gouvernance du sport et la valorisation des talents sportifs.

b. Politiques sectorielles

Plusieurs politiques sectorielles intègrent la jeunesse comme cibles prioritaires :

- Politique de formation professionnelle
- Politique agricole (programmes jeunes agriculteurs),
- Politique de l'éducation pour tous,
- Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020),
- Programme de Référence Intérimaire (PRI 2021-2025).

2.1.9. Cadre institutionnel de gouvernance de la jeunesse

a. Structures publiques principales

- **Ministère de la Jeunesse** : Responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques en faveur des jeunes.
- **Direction Nationale de la Jeunesse et Activités Socio-éducatives** : Assure la mise en œuvre de programmes éducatifs et de promotion de la jeunesse.
- **Direction Nationale de l'Emploi et Auto Emploi des Jeunes** : chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi des jeunes et d'en assurer le suivi.
- **Observatoire National de la Jeunesse (ONJ)** : Collecte et analyse des données sur la situation spécifique de la jeunesse, réalisation d'études stratégiques pour l'élaboration de politiques publiques adaptées.
- **Agence Nationale du Volontariat Jeunesse (ANVJ)** : Développe les programmes de volontariat.
- **Fonds National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ)** : Financement des projets des jeunes,
- **Office national des loisirs (ONL)** : promotion des espaces de loisirs
- **Agence Guinéenne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE)** : création des emplois temporaires
- **Inspection générale (IG)** : contrôle du fonctionnement des services
- **Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)** : Coordonne la Planification, le suivi-évaluation

b. Autres Ministères et Organismes

Au regard de la transversalité des questions de jeunesse, tous les départements ministériels participent à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse:

c. Organisations de la Société Civile (OSC)

Les OSC jouent un rôle catalytique dans :

- Le plaidoyer pour les droits des jeunes
- La mise en œuvre d'activités communautaires,
- La sensibilisation.

d. Conseil National des Jeunes de Guinée (CNJ-Guinée)

Le Conseil National des Jeunes de Guinée (CNJ-Guinée), mis en place en 2023, renforce la contribution des jeunes dans les programmes de développement et favorise leur participation aux politiques sportives nationales.

e. Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les partenaires techniques et financiers soutiennent :

- La mise en œuvre des projets de jeunesse,
- Le financement des infrastructures socioéducatives,
- Le renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la jeunesse.

2.2. Principes, normes et valeurs

Les principes, normes et valeurs de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) en Guinée forment le socle d'un cadre stratégique visant à transformer la jeunesse en une force motrice pour le développement durable, l'inclusion sociale et le renforcement de la démocratie dans le pays.

Ces éléments sont essentiels pour guider les actions en faveur de l'épanouissement et de l'intégration active des jeunes dans la société guinéenne, ainsi que pour promouvoir un accès équitable aux activités sportives et culturelles comme leviers d'émancipation et de cohésion sociale.

Dans sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation, la PNJ s'appuie ainsi sur les principes suivants :

2.2.1. *Principes*

a. Inclusion et Justice Sociale

La PNJ place l'inclusion, l'équité et l'égalité de genre au cœur de ses priorités. Elle vise à éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des jeunes, qu'elles soient fondées sur le genre, l'origine, le lieu de résidence, la situation de handicap, la religion ou toute autre condition.

Ce principe garantit :

- L'accès équitable à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux activités sportives,
- La mise en œuvre d'une approche sensible au genre dans tous les programmes,
- La promotion des droits des jeunes filles à la participation et à la pratique sportive dans des conditions sûres et équitables,
- Une attention particulière aux jeunes en situation de vulnérabilité

b. Participation et Autonomisation

Les jeunes doivent être considérés comme des acteurs à part entière du développement, et non comme de simples bénéficiaires.

La PNJ reconnaît leur droit à participer à toutes les décisions qui les concernent.

Cela implique :

- Leur implication dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques,
- Le renforcement de leur leadership et de leurs capacités,
- L'autonomisation économique, professionnelle et sociale, y compris à travers le sport comme outil d'émancipation, d'éducation et de responsabilité citoyenne.

c. Gouvernance Intégrée

La jeunesse est un champ d'action transversal qui nécessite une coordination étroite entre de multiples secteurs et niveaux d'intervention.

La PNJ s'appuie donc sur :

- La transversalité dans l'action publique,
- La cohérence entre les politiques sectorielles (éducation, santé, culture, environnement, emploi, etc.),
- Des mécanismes de concertation intersectorielle avec les partenaires techniques et financiers, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé,
- Une gouvernance partagée et structurée autour d'objectifs communs.

d. Gouvernance Responsable

La transparence, la redevabilité et la gestion axée sur les résultats sont des principes fondamentaux de la PNJ.

Cela suppose :

- L'existence de mécanismes de reddition de comptes clairs et accessibles,
- Une planification rigoureuse, accompagnée d'un système de suivi-évaluation performant,
- La publication régulière des résultats, notamment sur l'impact des programmes de jeunesse
- Un alignement des interventions des partenaires sur les priorités stratégiques de la Guinée.

e. Dynamisme et Transformation

La jeunesse représente le principal levier d'innovation, de renouveau et de transformation de la société guinéenne.

La PNJ soutient leur potentiel créatif, et entrepreneurial.

Ce principe repose sur :

- Le développement de l'écosystème de l'innovation (startups, initiatives communautaires, etc.),
- La promotion de l'excellence comme culture du mérite, du dépassement de soi et du progrès collectif.

f. Décentralisation et Proximité

La PNJ réaffirme l'importance de l'ancrage local dans la réussite des politiques publiques.

Ce principe vise à :

- Renforcer le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes de jeunesse
- Déployer des actions spécifiques en faveur des jeunes en milieu rural,
- Faciliter l'accès des jeunes à des services de proximité, tels que les maisons des jeunes, les programmes d'insertion territorialisés.

2.2.2. Normes

La mise en œuvre de la PNJ est encadrée par des normes fondamentales, inspirées des engagements nationaux, régionaux et internationaux.

a. Respect des Droits Humains

La PNJ est ancrée dans le respect des droits fondamentaux, tels que :

- Le droit à l'éducation,
- Le droit à la santé,
- Le droit à la participation citoyenne,
- Le droit à un environnement sain.

b. Normes Éducatives

Elle promeut une éducation :

- Inclusive et de qualité,
- Adaptée aux réalités socio-économiques et culturelles,

- Intégrant les activités civiques, culturelles, ... comme dimensions clés de la formation intégrale du jeune.

c. Normes de Protection Sociale

La PNJ vise à garantir la sécurité, la dignité et l'accompagnement des jeunes, notamment ceux confrontés à :

- La pauvreté,
- L'exclusion,
- Le chômage.

d. Normes de Bonne Gouvernance

L'ensemble des processus de mise en œuvre de la PNJ doit respecter les standards de :

- Transparence,
- Efficacité administrative,
- Éthique publique,
- Accessibilité à l'information pour les jeunes et les citoyens.

2.2.3. Valeurs

Les valeurs portées par la PNJ inspirent ses actions et orientent les comportements attendus dans toutes ses composantes.

a. Solidarité

La solidarité entre jeunes, entre générations et entre territoires est encouragée à travers :

- Des activités communautaires,
- Le volontariat.

b. Engagement Citoyen

La PNJ promeut la participation active des jeunes dans la vie civique, politique et communautaire, notamment par leur implication dans :

- Les structures de jeunesse,
- Les associations de jeunesse,
- Les projets de développement local.

c. Responsabilité

Les jeunes sont appelés à assumer leur rôle de citoyens responsables, engagés dans la construction du bien commun, dans le respect des lois et des valeurs éthiques.

d. Intégrité

L'intégrité est une valeur transversale qui s'applique :

- À la gouvernance publique,
- À la conduite individuelle,

e. Excellence

La culture de l'excellence est promue dans :

- Les études,
- Le travail,

f. Innovation

La créativité des jeunes est considérée comme une richesse pour la Nation. La PNJ soutient les jeunes porteurs de solutions innovantes, dans tous les secteurs.

g. Respect de la Diversité

La diversité culturelle, ethnique, linguistique et régionale de la Guinée est perçue comme une richesse.

h. Le Patriotisme

Le patriotisme est encouragé à travers :

- L'amour et la fierté d'appartenir à la Nation guinéenne,
- Le respect des symboles et des valeurs de la République,
- L'engagement pour la promotion et la défense des intérêts du pays.

La Politique Nationale de la Jeunesse doit promouvoir la tolérance, la cohabitation pacifique et la valorisation des identités locales.

2.3. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) de la République de Guinée s'inscrit dans le respect des instruments juridiques, politiques et stratégiques adoptés au niveau international, continental, régional et sous régional.

Ces engagements traduisent la volonté du gouvernement de promouvoir une jeunesse épanouie, active et moteur de développement.

2.3.1. Les instruments et engagements internationaux

La Guinée est partie à plusieurs instruments internationaux majeurs relatifs à la jeunesse notamment :

Instruments juridiques et stratégiques

- **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)** : Reconnaît les droits fondamentaux de tous, y compris les jeunes, en matière d'éducation, de

liberté d'expression, de participation politique et d'accès à la culture et au sport.

- **Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989)** : Précise les droits spécifiques des enfants et des jeunes de moins de 18 ans, notamment la protection, le développement, la participation citoyenne et l'accès aux activités de loisirs et sportives.
- **Programme d'Action Mondial pour la Jeunesse (1995)** : Cadre stratégique des Nations Unies destiné à orienter les politiques nationales en faveur de la jeunesse, axé sur l'éducation, l'emploi, la participation, la santé, la culture et les loisirs.
- **Objectifs de Développement Durable (ODD, 2015)** : Nombreux objectifs sont directement liés à la jeunesse, notamment :
 - ODD 3 : Bonne santé et bien-être (intégrant l'activité physique),
 - ODD 4 : Éducation de qualité,
 - ODD 5 : Égalité des sexes,
 - ODD 8 : Travail décent pour tous,
 - ODD 10 : Réduction des inégalités.
- **Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse – "Jeunesse 2030" (2018)** : Vise à renforcer l'engagement institutionnel en faveur de la jeunesse à travers cinq priorités majeures, incluant la participation, la paix, les droits humains et la transition vers l'emploi.
- **Bureau de l'Envoyé du Secrétaire Général de l'ONU pour la Jeunesse** : Crée pour coordonner les efforts de l'ONU en matière de jeunesse et plaider pour une participation significative des jeunes aux processus décisionnels.
- **Directives de Braga (Portugal, 1998)** : Issues de la Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse sous l'égide des Nations Unies, elles réaffirment l'importance de la participation des jeunes dans le développement global.
- **Forum de la Jeunesse des Nations Unies** : Plateforme mondiale permettant aux jeunes de participer aux discussions stratégiques de l'ONU.

2.3.2. Engagements continentaux africains

La Guinée est également engagée à respecter plusieurs instruments adoptés au niveau africain :

- **Charte Africaine de la Jeunesse (2006)** : Instrument juridique qui établit les droits, devoirs et libertés des jeunes en Afrique et appelle à leur participation active au développement.
- **Agenda 2063 de l'Union Africaine (2015)** : Met l'accent sur l'autonomisation de la jeunesse, l'égalité des genres, la construction de sociétés pacifiques et inclusives, et le rôle transformateur de la jeunesse dans la réalisation du développement africain.
- **Feuille de Route de l'Union Africaine sur le Dividende Démographique (2016)** : Met en avant l'investissement dans la jeunesse pour libérer le potentiel économique de l'Afrique.
- **Cadre continental pour les Jeunes, la Paix et la Sécurité** : Consacre la nécessité de la participation des jeunes aux processus de consolidation de la paix et de résolution des conflits.
- **Protocole de Maputo (2003)** : Bien que focalisé sur les droits des femmes, ce protocole traite également de la protection des jeunes filles, notamment en matière de santé, d'éducation, ...

2.3.3. Engagements régionaux et sous régionaux

- Instruments de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
 - **Vision 2050 de la CEDEAO – "La CEDEAO des Peuples"** : Met l'accent sur la paix, la prospérité et l'intégration régionale avec une participation active des jeunes.
 - **Politique de la Jeunesse de la CEDEAO (2006)** : Vise à promouvoir l'autonomisation économique, politique, culturelle et sociale des jeunes au sein de la région.
 - **Plan stratégique jeunesse CEDEAO (2021–2030)** : Vise à renforcer l'insertion économique, la participation politique et l'engagement civique des jeunes.
 - **Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001)** : Pose les bases de l'État de droit et de la démocratie participative, valeurs essentielles pour la gouvernance de la jeunesse.
 - **Conférence des Ministres de la Jeunesse de la CEDEAO (CM/JS/CEDEAO)** : Organe régional pour la coordination des politiques publiques en faveur de la jeunesse et du sport.

- Autres initiatives régionales

- **Forum International de la Jeunesse sur la Population et le Développement Durable (Accra, 1994)** : A posé les jalons d'une reconnaissance plus forte de la jeunesse comme acteur clé du développement durable.
- **Cadre de la Jeunesse Africaine de l'Union Africaine (2009)** : Outil de renforcement des politiques nationales en faveur de la jeunesse africaine et de leur participation au niveau continental.

2.4. REFERENTIELS STRATEGIQUES

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) s'inscrit pleinement dans le cadre des principaux référentiels stratégiques de développement de la Guinée. Ces référentiels définissent les grandes orientations à long, moyen et court terme pour faire de la jeunesse un levier majeur de l'émergence et du développement durable du pays.

2.4.1. Vision Guinée 2040

La Vision Guinée 2040 est le document stratégique de long terme qui définit l'ambition nationale d'ici 2040 : construire une Guinée émergente, prospère, maître de son destin, garantissant un niveau élevé de bien-être à ses populations et assurant l'avenir des générations futures.

La Vision s'articule autour de six finalités majeures :

1. **Paix, Unité et Solidarité nationale** : Construction d'une nation forte, paisible et unie, reposant sur des valeurs de justice, d'équité et de solidarité.
2. **Capital humain valorisé** : Développement de compétences, d'éducation et de santé de qualité pour renforcer la compétitivité nationale.
3. **Économie diversifiée et compétitive** : Création d'emplois décents à travers une diversification économique intégrant notamment l'entrepreneuriat des jeunes et l'industrie du sport.
4. **Environnement protégé et cadre de vie amélioré** : Mise en œuvre de politiques environnementales durables et de programmes d'aménagement du territoire intégrant les besoins de la jeunesse.
5. **Gouvernance économique et administrative responsable** : Renforcement de l'efficacité des institutions publiques, de la transparence et de la participation citoyenne, notamment des jeunes.

6. **Ouverture sur le monde** : Positionnement de la Guinée comme un acteur régional et international dynamique, en favorisant la participation des jeunes aux échanges et événements sportifs et culturels.

2.4.2. Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025

Suite aux événements du 5 septembre 2021, la Guinée a adopté un Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022–2025, visant à opérationnaliser la Transition tout en poursuivant les engagements de développement.

Le PRI repose sur :

- La Charte de la Transition (2021),
- La Vision Guinée 2040,
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine,
- La Vision 2050 de la CEDEAO,
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En matière de jeunesse le PRI prévoit :

- L'amélioration de l'emploi et de l'employabilité des jeunes,
- La facilitation de l'accès des jeunes aux ressources financières et matérielles pour le développement de leurs initiatives,
- L'amélioration de l'adéquation entre formation et emploi,
- L'extension des programmes de volontariat et de service civique.

2.4.3. Programme SIMANDOU 2040

Le Programme SIMANDOU 2040 est un projet stratégique majeur visant à transformer les immenses ressources minières du mont Simandou en un levier de développement intégré, durable et inclusif pour toute la Guinée.

Porté par une approche systémique, le programme s'articule autour de cinq piliers stratégiques :

1. **Exploitation responsable des ressources naturelles** : Optimiser l'extraction minière tout en respectant les standards environnementaux et sociaux internationaux.
2. **Industrialisation et transformation locale** : Développer une chaîne de valeur industrielle nationale (sidérurgie, transformation minière, industries de construction) pour maximiser la valeur ajoutée.

3. **Développement massif des infrastructures** : Construire des infrastructures de transport (chemin de fer, routes), d'énergie (centrales électriques), de logistique (port en eau profonde) et de connectivité numérique.
4. **Capital humain et inclusion sociale** : Investir dans l'éducation, la santé, la formation professionnelle et l'autonomisation économique, notamment pour les jeunes et les femmes.
5. **Gouvernance, transparence et attractivité économique** : Renforcer la gouvernance publique, promouvoir l'investissement privé et international, et assurer la transparence dans la gestion du projet.

Articulation du Programme SIMANDOU 2040 avec la PNJ

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) s'aligne sur le Programme Simandou 2040 en tirant parti de son potentiel transformateur pour la jeunesse guinéenne :

- **Insertion professionnelle des jeunes** :
 - Création de milliers d'emplois dans les secteurs du BTP, de la logistique, de l'industrie, de la maintenance, de l'administration locale.
 - La PNJ soutiendra l'adaptation des formations techniques et professionnelles pour permettre aux jeunes de répondre aux exigences du marché du travail lié à Simandou.
- **Renforcement du capital humain**
 - Développement de programmes éducatifs et de formation aux compétences industrielles et technologiques, pour bâtir une jeunesse qualifiée, innovante et compétitive.
- **Promotion de l'entrepreneuriat jeune**
 - Appui à la création de micro, petites et moyennes entreprises jeunes dans la sous-traitance minière, la fourniture de biens et services, la construction, la restauration, les services sportifs et culturels.
- **Développement d'infrastructures socio-éducatives**
 - Implantation d'infrastructures socioéducatives modernes (maisons et foyers des jeunes, centres socio-éducatifs) dans les localités impactées pour :
 - Favoriser la cohésion sociale,
 - Stimuler l'engagement communautaire,
- **Inclusion territoriale et cohésion sociale**

Ainsi, en intégrant le Programme SIMANDOU 2040 dans sa stratégie d'action, la Politique Nationale de la Jeunesse ambitionne :

- De faire de la jeunesse un acteur central de l'industrialisation nationale,
- De développer des talents compétitifs au niveau régional et international,
- De renforcer la cohésion sociale à travers l'inclusion éducative,
- De garantir que le développement induit par Simandou soit durable, équitable et génératrice d'opportunités réelles pour tous les jeunes guinéens.

III. CADRE STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

3.1. ENJEUX DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) s'inscrit dans une dynamique de structuration cohérente, efficace et inclusive des interventions de l'État et de ses partenaires en faveur de la jeunesse guinéenne. Elle vise à répondre de manière coordonnée aux attentes et besoins d'une population jeune, dynamique, porteuse de défis et d'opportunités pour le développement national.

L'un des enjeux centraux de la PNJ est la coordination stratégique des actions gouvernementales relatives à la jeunesse et au sport. Cette coordination doit permettre d'assurer la cohérence des politiques publiques, d'éviter les chevauchements de compétences, de maximiser l'impact des interventions et de garantir une gouvernance efficace du secteur.

Cependant, la mise en œuvre de la PNJ peut être confrontée à certaines résistances institutionnelles ou politiques, notamment au sein d'administrations sectorielles parfois réticentes à céder des prérogatives. Il est donc indispensable que le ministère de la Jeunesse affirme pleinement son leadership transversal et renforce ses capacités de pilotage et de concertation intersectorielle.

Dans cette perspective, trois défis structurants doivent être relevés :

Renforcement du leadership du ministère de la Jeunesse

Le ministère doit s'imposer comme l'organe central de coordination stratégique, de proposition, de suivi et d'évaluation des actions touchant à la jeunesse en mobilisant l'ensemble des parties prenantes nationales et partenaires techniques.

Organisation rigoureuse du suivi des initiatives jeunesse

Une meilleure organisation du suivi technique, administratif et budgétaire des programmes liés à la jeunesse est essentielle. Cela suppose la mise en place d'un dispositif intégré de suivi-évaluation, adossé à des indicateurs de performance clairs.

Développement d'une communication stratégique et institutionnelle

Le ministère doit adopter une approche proactive de communication, valorisant les actions en faveur des jeunes, les résultats atteints et les témoignages d'impact. Cela renforcera la légitimité de la politique jeunesse et contribuera à fédérer les acteurs.

Enjeux transversaux identifiés

De ces défis découlent plusieurs enjeux clés à prendre en compte dans le cadre stratégique de la PNJ :

Responsabilité institutionnelle du ministère de tutelle

Le ministère de la Jeunesse est le garant de la mise en œuvre de la PNJ, de son suivi et de son évaluation. Il porte la responsabilité de mobiliser les ressources, de coordonner les actions interministérielles et de produire les rapports de performance.

Inclusion systématique de l'ensemble des acteurs concernés

La PNJ reconnaît que les questions de jeunesse sont transversales. Elle encourage une approche participative impliquant les ministères sectoriels, les collectivités locales, la société civile, les organisations de jeunes, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Occupation active des espaces de coordination interministérielles

Pour éviter les duplications, conflits de compétences ou logiques de compétition entre ministères, le ministère de la Jeunesse doit renforcer sa présence dans les mécanismes de coordination gouvernementale, et assurer un plaidoyer soutenu pour une meilleure articulation des actions.

Anticipation et gestion des conflits d'attribution

La multiplicité des programmes jeunesse (santé, emploi, éducation, citoyenneté...) expose à des conflits de responsabilités entre institutions. Il appartient au ministère de la Jeunesse de cartographier les attributions existantes, d'identifier les points de friction, et de proposer des mécanismes de collaboration formalisés (conventions, groupes de travail thématiques, comité de pilotage commun...).

L'efficacité de la PNJ repose sur la capacité du ministère de la Jeunesse à incarner un leadership inclusif et stratégique, en assumant pleinement son rôle de coordonnateur, facilitateur et moteur d'action publique en faveur des jeunes. Cela suppose une posture proactive, structurée et collaborative, orientée vers la performance, la transparence et l'impact.

3.2. VISION

Ces valeurs et principes vont contribuer à la réalisation de la vision sectorielle ainsi définie pour l'horizon 2033 :

« UNE JEUNESSE RESPONSABLE, ENGAGEE, COMPETENTE ET EPANOUIE, MOTEUR DE LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE, SOCIALE, CULTURELLE..., AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE, DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE. »

Théorie du changement

Cette théorie du changement définit le cadre logique à partir duquel les interventions de la PNJ seront planifiées, mises en œuvre et évaluées afin de garantir leur cohérence avec la vision nationale.

Si :

- Les structures du ministère de la Jeunesse sont réorganisées, modernisées et renforcées, fonctionnant de manière synergique avec les ministères sectoriels, les collectivités, le secteur privé, la société civile et les organisations de jeunesse ;
- Les acteurs de la jeunesse sont dotés de capacités techniques, institutionnelles et financières, et travaillent de façon coordonnée dans la mise en œuvre des programmes ;
- Les compétences des jeunes sont mieux alignées avec les besoins du marché du travail national, grâce à un accès renforcé à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ;
- Le leadership, la citoyenneté active et l'engagement des jeunes sont encouragés et valorisés à travers des mécanismes d'occupation sociale et économique utiles et dignes ;
- Les loisirs éducatifs, culturels et créatifs sont développés, sécurisés, inclusifs et disponibles comme espaces d'occupation structurante du temps libre des jeunes ;

Alors :

Les jeunes constitueront une force épanouie, productive, engagée et responsable, dont l'intégration pleine et active dans la vie sociale, économique, culturelle et politique du pays favorisera une dynamique de développement durable, de stabilité nationale, et de prospérité collective.

3.3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Sur la base du diagnostic stratégique de la PNJ 2011–2020, enrichi par la nouvelle vision, les principes, les valeurs et les objectifs de transformation sectorielle, la PNJ 2026–2035 se structure autour de **Quatre grandes Orientations Stratégiques (OS)**.

Ces orientations constituent les piliers de l'action publique en faveur de la jeunesse et sont déclinées en **programmes et objectifs spécifiques** qui guideront la mise en œuvre opérationnelle de la politique.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Renforcer la gouvernance du secteur de la jeunesse, et des loisirs pour plus de cohérence, d'efficacité et de redevabilité.

FINALITÉ 1 : Un écosystème institutionnel performant, inclusif et durable, assurant une gouvernance renforcée, la synergie des acteurs et la redevabilité dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Promouvoir le leadership, la citoyenneté active et la participation responsable des jeunes à la vie publique.

FINALITÉ 2 : Une jeunesse engagée, responsable et valorisée, pleinement impliquée dans la gouvernance démocratique et le développement socio-politique de la nation.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Développer l'employabilité, l'emploi et l'auto-emploi des jeunes dans les secteurs porteurs pour une meilleure compétitivité.

FINALITÉ 3 : Une jeunesse créative, innovante, productive et économiquement autonome, bénéficiant d'un accès équitable à des emplois décents, durables et adaptés aux besoins du marché national et international.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Concevoir, construire et rénover des infrastructures socio-éducatives et de loisirs qui soient accessibles à tous, inclusives, durables, de qualité et adaptées aux besoins des différentes catégories de la population.

FINALITÉ 4 : Disposer d'infrastructures socio-éducatives et de loisirs accessibles à tous, inclusives, durables, de qualité et adaptées, permettant à l'ensemble de la population, en particulier aux jeunes, de bénéficier d'espaces sûrs et équitables favorisant l'éducation non formelle, la cohésion sociale, le bien-être et le développement.

3.4. OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

3.4.1. *Objectifs de la PNJ*

La Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) vise à :

- 1. Définir les priorités nationales** pour la prise en charge intégrée des besoins, aspirations et potentialités des jeunes.
- 2. Fournir une vision à long terme** pour le développement économique, social, et citoyen de la jeunesse guinéenne.
- 3. Structurer un écosystème cohérent et transversal**, permettant la coordination des actions gouvernementales, locales et sectorielles en matière de jeunesse
- 4. Établir des règles, normes et principes directeurs** encadrant l'action publique dans les domaines de la Jeunesse.
- 5. Promouvoir l'inclusion sociale**, l'équité territoriale, le genre et la diversité à travers la politique nationale de la jeunesse.
- 6. Garantir une gouvernance efficace, participative et transparente** du secteur Jeunesse, avec un système de suivi-évaluation robuste.

3.4.2. *Indicateurs de la PNJ*

Les indicateurs de performance de la PNJ permettent de mesurer l'impact de la politique sur les jeunes et sur le secteur sportif :

- % de jeunes accédant à un emploi ou à l'auto-emploi via les programmes soutenus par la PNJ.
- Taux de couverture du territoire national en infrastructures socioéducatives et de loisirs
- Nombre de jeunes bénéficiant de programmes de formation, volontariat ou leadership citoyen.
- % d'augmentation de la participation des jeunes aux processus de gouvernance locale et nationale.
- Nombre de centres socioéducatifs, de loisirs et maisons des jeunes fonctionnels.
- % de jeunes femmes et jeunes des zones rurales bénéficiant d'un soutien institutionnel spécifique (emploi, leadership, etc.).
- Niveau de satisfaction des jeunes sur les services publics Jeunesse (via enquêtes).

- Taux de structuration des associations de jeunes enregistrées et suivies.

3.4.3. Cibles de la PNJ

1. Les jeunes guinéens (15-35 ans)

- Scolarité variée, en emploi ou en recherche, vivant en milieu rural ou urbain, avec une attention particulière aux jeunes femmes, aux personnes handicapées et aux jeunes marginalisés.

2. Les institutions publiques

- Ministères (Jeunesse, Éducation, Santé, Travail, Culture...), collectivités territoriales et établissements publics.

3. Les organisations de jeunesse

- Associations, ONG, Conseil, coopératives de jeunes, réseaux d'entrepreneuriat ou de volontariat.

5. Les partenaires techniques et financiers

- Institutions de coopération bilatérale et multilatérale, fonds de développement, agences des Nations Unies, etc.

6. Le secteur privé et les médias

- Entreprises appuyant la jeunesse et le sport, sponsors, mécènes, fondations et acteurs de la communication pour valoriser les initiatives des jeunes.

3.5. PROPOSITIONS DE PROGRAMMES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	PROGRAMMES	OBJECTIFS	PROJETS/PROGRAMMES
OS 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA JEUNESSE, ET DES LOISIRS POUR PLUS DE COHERENCE, D'EFFICACITE ET DE	P 1.1: Programme d'appui à la réforme institutionnelle du Ministère de la Jeunesse Ce programme vise à réformer en profondeur l'organisation, les mécanismes de pilotage et les capacités opérationnelles du	OSp1.1.1 Renforcer le cadre légal et réglementaire du ministère de la Jeunesse pour son repositionnement en tant que leader face à la transversalité des enjeux de jeunesse. OSp1.1.2. Favoriser l'appropriation des textes et lois existants en matière de jeunesse et de loisirs par les acteurs impliqués OSp1.1.3. : Élaborer un Guide des Normes applicable aux structures de jeunesse et de loisirs	

REDEVABILITE •	ministère en charge de la jeunesse pour en faire une institution forte, stable, coordonnatrice et stratégique.		
Objectif Global 1 Améliorer le cadre légal et réglementaire du Ministère de la Jeunesse en renforçant son leadership institutionnel à travers une gouvernance efficace, inclusive et redevable des politiques en faveur de la jeunesse et des loisirs.	P1.2 : Programme de renforcement du mécanisme de contrôle, de suivi et de gestion Ce programme vise à renforcer en profondeur les mécanismes de contrôle, de suivi et de gestion au sein du ministère en charge de la jeunesse en consolidant les structures existantes, en finalisant les réformes institutionnelles, et en développant les compétences du personnel pour en faire une administration performante, moderne et stratégique	OSp1.2.1 Renforcer la visibilité physique, logistique et institutionnelle du ministère dans l'écosystème gouvernemental. OSp1.2.2 Élaborer un plan stratégique de gestion des compétences, de carrière et de renforcement des capacités du personnel. OSp1.2.3 Mettre en place un dispositif intersectoriel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la PNJ. OSp1.2.4 Mettre en place une base de données nationale pour le suivi, la cartographie et la régulation des organisations associatives. OSp1.2.5 Formaliser un mécanisme de suivi de la conformité institutionnelle des organisations de jeunesse, avec des critères de reconnaissance et de gouvernance. OSp1.2.6 Renforcer les capacités opérationnelles des structures du Ministère de la Jeunesse en charge du contrôle, du suivi et de la gestion (BSD, DRH, Inspection, DAF). OSp1.2.7 Mettre en place une cellule d'appui-conseil juridique et administratif pour accompagner les structures de jeunesse rattachées au ministère.	
	P1.3 : Programme de renforcement	OSp1.3.1 Institutionnaliser une instance de dialogue sectoriel (jeunes, Associations, OSC,	

	<p>partenariat et de la coopération en matière de jeunesse et loisirs</p> <p>Ce programme vise à dynamiser le partenariat et la coopération du ministère en charge de la jeunesse, avec les acteurs nationaux et internationaux, en renforçant les capacités, en mobilisant davantage de ressources et en valorisant les bonnes pratiques, afin de bâtir des alliances durables et efficaces au service des politiques publiques.</p>	<p>collectivités, secteur privé) pour la concertation stratégique.</p> <p>OSp1.3.2 Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources pour le financement de la PNJ.</p> <p>OSp1.3.3 Renforcer les capacités opérationnelles des structures centrales et déconcentrées du MJ pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNJ.</p> <p>OSp1.3.4 Développer la coopération internationale entre le MJ et les partenaires bi et multilatéraux en matière de jeunesse et de loisirs.</p>	
<p>OS 2 : PROMOUVOIR LE LEADERSHIP, LA CITOYENNETÉ ACTIVE ET LA PARTICIPATION RESPONSABLE DES JEUNES À LA VIE PUBLIQUE.</p>			

<p>Objectif global 2 : Renforcer la contribution des jeunes à la société en accompagnant leur développement personnel, en formant à la citoyenneté active, et en facilitant leur implication responsable dans les processus de gouvernance, de paix et de développement.</p>	<p>P 2.1 : Programme national de promotion du leadership jeune</p> <p>Ce programme vise à renforcer les capacités des jeunes leaders jouant le rôle transformateur au sein de leurs communautés, au niveau national, sous-régional, régional et international.</p>	<p>Osp2.1.1 Valoriser la participation positive des jeunes dans les espaces publics (communautaires, politiques, numériques).</p> <p>Osp2.1.2 Promouvoir le positionnement des jeunes dans les instances de prises de décision politique et administrative au niveau national, sous-régional, régional et international.</p> <p>Osp2.1.3 Promouvoir la vie associative : appui à l'émergence, au développement et à la consolidation des organisations de jeunes.</p> <p>Osp2.1.4 Promouvoir une culture de leadership responsable, inclusif et sensible au genre et en tenant compte des jeunes porteurs de handicaps.</p> <p>Osp2.1.5 Promouvoir l'adoption de comportements responsables et éthiques chez les jeunes.</p> <p>Osp2.1.6 Soutenir la mobilité légale des jeunes pour la formation, les échanges culturels et professionnels au niveau régional et international.</p> <p>Osp2.1.7 Développer un cadre national de promotion des relations civilo-militaires, pour renforcer la confiance entre institutions de défense et jeunes citoyens.</p> <p>Osp2.1.8 Renforcer les dispositifs communautaires d'éducation non formelle autour des thèmes de santé, développement durable, et communication pour le changement de comportement.</p> <p>Osp2.1.9 : Renforcer les capacités institutionnelle et technique du Conseil National des Jeunes de Guinée.</p> <p>Osp2.1.10 : Promouvoir les activités socio-éducatives en direction des jeunes en milieu rural.</p>	
---	---	---	--

	<p>P 2.2 : Programme national de participation citoyenne et politique des jeunes</p> <p>Ce programme vise à responsabiliser les jeunes en tant qu'acteurs citoyens, défenseurs des droits et participants aux processus démocratiques à tous les niveaux.</p>	<p>Osp2.2.1 : Développer des modules d'éducation à la citoyenneté dans les écoles, les centres d'apprentissage et les espaces communautaires.</p> <p>Osp2.2.2 : Promouvoir les droits civiques, sociaux et politiques des jeunes.</p> <p>Osp2.2.3 : Soutenir les initiatives visant la prévention de l'extrémisme violent et la résilience communautaire.</p> <p>Osp2.2.4 : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du plan national jeunesse paix sécurité (Résolution 2250).</p> <p>Osp2.2.5 : Former les jeunes à la gouvernance locale, au dialogue intergénérationnel, et à la participation aux instances de décision.</p> <p>Osp2.2.6 : Renforcer l'implication des jeunes dans les processus de paix, de médiation sociale et de prévention des conflits communautaires.</p> <p>Osp2.2.7 : Appuyer la participation des jeunes aux processus électoraux, aux instances consultatives et aux mécanismes de redevabilité locale.</p> <p>Osp2.2.8 : Lutter contre l'instrumentalisation des jeunes et les stéréotypes d'exclusion politique.</p> <p>Osp2.2.9 : Accompagner les jeunes leaders dans des projets de promotion de la paix, de la sécurité humaine et de la cohésion sociale.</p> <p>Osp2.2.10 : Soutenir les initiatives visant la prévention de l'extrémisme violent et la résilience communautaire.</p>	
	<p>P 2.3 : Programme national du volontariat et de l'engagement solidaire des jeunes.</p>	<p>Osp2.3.1 : Mettre en place une Plateforme Nationale du Volontariat Jeunesse, coordonnée par l'État avec les ONG, entreprises, et collectivités.</p>	

	<p>Ce programme vise à renforcer le volontariat, le service civique et les actions de bénévolat comme leviers d'engagement, de solidarité nationale, de développement communautaire et de renforcement de la citoyenneté active</p>	<p>Osp2.3.2 : Renforcer la participation des jeunes au développement local par des missions de service volontaire indemnisée.</p> <p>Osp2.3.3 : Impliquer les jeunes volontaires dans la promotion de la culture de la paix.</p> <p>Osp2.3.4 : Promouvoir l'éco-citoyenneté à travers des campagnes communautaires.</p> <p>Osp2.3.5 : Développer un cadre de valorisation et capitalisation des acquis du volontariat dans les parcours de formation ou d'emploi.</p> <p>Osp2.3.6 : Promouvoir les valeurs de solidarité, d'empathie, d'altruisme et d'intégrité sociale.</p> <p>Osp2.3.7 : Favoriser la mixité sociale, territoriale et intergénérationnelle dans les missions de volontariat.</p> <p>Osp2.3.8 : Développer des projets de volontariat en lien avec les objectifs du développement durable (ODD) à tous les niveaux.</p> <p>Osp2.3.9 : Créer des alliances avec les agences de volontariat internationales pour renforcer les échanges et les opportunités transfrontalières.</p>	
	<p>P 2.4 : Programme de promotion de la santé sexuelle et reproductive des ados et jeunes, la lutte contre les IST/VIH/SIDA, le dopage, le tabagisme et la toxicomanie en milieu jeunes.</p> <p>Ce programme vise à promouvoir une approche intégrée de la santé physique, reproductive, mentale et psychosociale des jeunes, en milieu scolaire et</p>	<p>Osp2.4.1 : Promouvoir la santé sexuelle et reproductive chez les adolescents et jeunes.</p> <p>Osp2.4.2: Elaborer et mettre en œuvre des activités de Changement Social et de Comportement (CSC) en santé en faveur des adolescents et jeunes.</p> <p>Osp2.4.3 : Promouvoir des activités de lutte contre le dopage le tabagisme et la toxicomanie en milieu jeunes.</p> <p>Osp2.4.4 : Accompagner les jeunes en conflit avec la loi d'un point de vue santé physique, phycologique.</p> <p>Osp2.4.5 : Développer des modules de formation sur la compétence de vie saine.</p>	

	<p>communautaire, afin de favoriser leur bien-être global. Il s'inscrit dans une dynamique de prévention et d'accompagnement en renforçant les capacités des structures dédiées, en développant des compétences de vie saine, et en luttant activement contre les comportements à risque tels que le dopage, le tabagisme, la toxicomanie et les IST/VIH/SIDA</p>	<p>Osp2.4.6 : Former les pairs éducateurs des Centre d'Écoute de Conseil et d'Orientation pour Jeunes (CECOJE) ainsi que dans d'autres espaces sûrs</p> <p>Osp2.4.7 : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des CECOJE.</p> <p>Osp2.4.8 : Faciliter l'accès des jeunes à des services intégrés de santé sexuelle, reproductive, mentale et psychosociale.</p>	
	<p>P 2.5 : Programme National d'appui aux initiatives innovantes des jeunes et d'éducation au numérique.</p> <p>Ce programme vise à encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et l'éducation au numérique chez les jeunes, en soutenant la création de hubs d'innovation, le développement de solutions digitales et la production de contenus numériques. Il ambitionne également de renforcer les compétences en technologies de l'information et de la communication, de promouvoir les initiatives portées par les organisations de jeunesse,</p>	<p>Osp2.5.1 : Appuyer la mise en place des HIB d'innovation.</p> <p>Osp2.5.2 Soutenir le développement des plateformes et applications numériques.</p> <p>Osp2.5.3 Accompagner les activités d'information et d'éducation sur les techniques de l'information et de la communication</p> <p>Osp2.5.4 Soutenir les initiatives innovantes portées par les organisations de jeunes.</p> <p>Osp2.5.5 Appuyer la mise en place des numérosverts sur les questions spécifiques d'intérêt national.</p> <p>Osp2.5.6 Soutenir des initiatives de création des contenus (Web, TV et Radio).</p> <p>Appuyer la mise en place des HUB d'innovation.</p> <p>Osp2.5.7 Soutenir le développement des plateformes et applications numériques.</p> <p>Osp2.5.8 Accompagner les activités d'information et d'éducation sur les techniques de l'information et de la communication</p>	

	et de faciliter l'accès à l'information à travers des dispositifs comme les numéros verts sur des thématiques d'intérêt national.	Osp2.5.9 Soutenir les initiatives innovantes portées par les organisations de jeunes.	
OS 3 : DEVELOPPER L'EMPLOYABILITE, L'EMPLOI ET L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS POUR UNE MEILLEURE COMPETITIVITE			
Objectif global 3 : Favoriser l'accès de tous les jeunes à un emploi décent sans discrimination en valorisant les compétences à travers l'entrepreneuriat, l'auto-emploi et la consolidation des dispositifs	<p>P3.1 : Programme national de promotion de l'emploi, de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes.</p> <p>Ce programme vise à élargir les opportunités d'insertion socioprofessionnelle et économique des jeunes par des dispositifs adaptés aux réalités régionales, aux secteurs porteurs, et aux aspirations entrepreneuriales de la jeunesse.</p>	<p>Osp3.1.1 : Réaliser une cartographie dynamique des niches d'emploi (formel, informel, vert, numérique, agricole) à tous les niveaux.</p> <p>Osp3.1.2 : Mettre en place un guichet unique jeune entrepreneur dans chaque région pour l'accompagnement à la création d'entreprise (juridique, fiscal, bancaire).</p> <p>Osp3.1.3 Renforcer et élargir les dispositifs d'identification d'information et d'orientation des jeunes.</p> <p>Osp3.1.4 Renforcer les capacités institutionnelles et financières du FONIJ pour l'accompagnement des initiatives des jeunes.</p> <p>Osp3.1.5 Assurer la mobilisation et le déploiement des volontaires dans les collectivités locales.</p> <p>Osp3.1.6 Renforcer l'auto-emploi des jeunes en appuyant leur accompagnement par des dispositifs d'insertion durable adapté à leurs profils</p>	

d'insertion durable.		<p>en lien avec les secteurs porteurs et à leurs potentiels entrepreneuriats.</p> <p>Osp3.1.7 Réaliser des études de filières sur les secteurs porteurs à fort potentiel d'emploi pour les jeunes.</p> <p>Osp3.1.8 Promouvoir l'introduction de l'entrepreneuriat dans les programmes de formation scolaires et universitaires.</p>	
	<p>P3.2 : Programme national HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre)</p> <p>Ce programme vise à créer des emplois massifs à court terme tout en développant des compétences transférables pour une employabilité durable.</p>	<p>Osp3.2.1 Créer des emplois temporaires à forte intensité de main-d'œuvre au profit des jeunes vulnérables.</p> <p>Osp3.2.2 Renforcer les compétences techniques et pratiques des jeunes à travers les chantiers HIMO.</p> <p>Osp3.2.3 Renforcer les capacités des administrateurs en gestion d'infrastructures socio-éducatives et de loisirs pour l'entretien et la valorisation durable des équipements publics.</p> <p>Osp3.2.4 Promouvoir les chantiers-écoles dans les domaines du BTP, assainissement, agriculture urbaine, environnement et énergie solaire.</p> <p>Osp3.2.5 Promouvoir la prise en compte du quota de 40 % minimum de jeunes dans tous les projets HIMO nationaux et locaux.</p> <p>Osp3.2.6 Mettre en place un dispositif de suivi post-HIMO pour le placement des jeunes formés.</p> <p>Osp3.2.7 Promouvoir l'intégration de l'approche HIMO dans les programmes d'investissement nationaux.</p>	
	<p>P3.3 : Programme national d'appui à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes</p> <p>Ce programme a pour objectif d'occuper utilement le temps libre des</p>	<p>Osp3.3.1 Accompagner la certification des compétences informelles et valoriser les parcours non conventionnels.</p>	

	<p>jeunes, en particulier les NEET (non scolarisés, sans emploi, sans formation), par des activités génératrices de revenu, d'engagement citoyen et de développement personnel</p>	<p>Osp3.3.2 Orienter les jeunes déscolarisés ou non qualifiés vers les formations certifiantes de courte durée.</p> <p>Osp3.3.3 Développer des dispositifs d'insertion dans les chaînes de valeur agro-silvo-pastorales.</p> <p>Osp3.3.4 Créer et équiper des ateliers d'artisanat orientés vers les marchés nationaux et régionaux.</p> <p>Osp3.3.5 Soutenir les coopératives et groupements de jeunes en milieu urbain et rural.</p> <p>Osp3.3.6 Compenser les déficits en main-d'œuvre par des actions ciblées de formation et de soutien à l'entrepreneuriat.</p>	
	<p>P3.4 : Programme national « Vivier de compétences des jeunes »</p> <p>Ce programme vise à constituer une réserve de talents, compétents, formés, accompagnés, capables d'intégrer les dynamiques économiques locales, nationales et régionales.</p>	<p>Osp3.4.1 Assurer l'insertion active des jeunes dans les grands programmes de développement national et local.</p> <p>Osp3.4.2 Adapter les dispositifs de formation aux besoins évolutifs du marché de l'emploi.</p> <p>Osp3.4.3 Plaider pour l'ajustement des curricula éducatifs sur les compétences métiers.</p> <p>Osp3.4.4 Soutenir l'emploi des jeunes femmes et des personnes en situation de handicap par des projets spécifiques.</p> <p>Osp3.4.5 Organiser des voyages d'études et d'échanges pour jeunes</p> <p>Osp3.4.6 Renforcer les mécanismes d'accès au microcrédit et au financement participatif pour les jeunes entrepreneures.</p> <p>Osp3.4.7 Développer les réseaux de mentorat féminin et les programmes de leadership pour les jeunes femmes.</p> <p>Osp3.4.8 Promouvoir des quotas d'emploi en faveur des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les administrations publiques.</p>	

		<p>Osp3.4.9 Mettre en œuvre des mesures de réduction des barrières structurelles à l'emploi pour les jeunes femmes (coaching, formations, leadership...).</p> <p>Osp3.4.10 Créer une banque de profils de jeunes compétents reliée aux besoins des entreprises publiques et privées.</p> <p>Osp3.4.11 Déployer des formations en alternance dans les secteurs déficitaires (santé, éducation, transport, agriculture durable, numérique).</p> <p>Osp3.4.12 Organiser des forums de recrutement jeunesse régionaux (foires, bootcamps, hackathons).</p> <p>Osp3.4.13 Intégrer un dispositif de formation continue et de reconversion pour les jeunes en situation d'obsolescence des compétences.</p> <p>Osp3.4.14 Lancer des campagnes d'information ciblée pour les jeunes marginalisés : jeunes mères, jeunes handicapés, déplacés internes, migrants de retour.</p>	
	<p>P3.5 : Programme d'appui à la visibilité des opportunités d'entrepreneuriat</p> <p>Ce programme renforce l'accès à l'information stratégique, aux services d'accompagnement, à l'éducation entrepreneuriale et aux outils financiers.</p>	<p>Osp3.5.1 Plaider pour une meilleure intégration des compétences techniques dans les formations, notamment dans les domaines de l'économie verte, bleue et numérique.</p> <p>Osp3.5.2 Encourager les investissements privés dans les secteurs prometteurs pour l'emploi des jeunes.</p> <p>Osp3.5.3 Renforcer les dispositifs d'orientation, d'information et de conseil dédiés aux jeunes entrepreneurs.</p> <p>Osp3.5.4 Mettre en place des infrastructures fonctionnelles d'orientation et d'incubation en faveur des jeunes.</p>	

		<p>Osp3.5.5 Introduire des modules d'entrepreneuriat dans les cursus éducatifs à tous les niveaux.</p> <p>Osp2.5.7 Accompagner les jeunes porteurs de projets dans la navigation des procédures administratives, fiscales et juridiques liées à la création d'entreprise.</p>	
<p>OS4 : CONCEVOIR , CONSTRUIRE ET RENOVER DES INFRASTRUCT URES SOCIO- EDUCATIVES ET DE LOISIRS QUI SOIENT ACCESSIBLES A TOUS, INCLUSIVES, DURABLES, DE QUALITE ET ADAPTEES AUX BESOINS DES DIFFERENTES CATEGORIES DE LA POPULATION</p> <p>Objectif global 4 : Mettre en place,</p>	<p>P 4.1 : Programme national de construction, d'équipement et de modernisation des infrastructures de jeunesse,</p> <p>Ce programme vise à répondre à l'insuffisance quantitative et qualitative des infrastructures et équipements, en mettant l'accent sur l'équité territoriale et l'accessibilité universelle.</p>	<p>Osp4.1.1 Réaliser une cartographie nationale des besoins en infrastructures de jeunesse, par région, sexe et tranche d'âge.</p> <p>Osp4.1.2 Construire ou réhabiliter des centres intégrés multiservices (éducation non formelle, TIC, ...) prenant en compte la préservation de l'environnement dans chaque région.</p> <p>Osp4.1.3 Moderniser les Maisons et foyers des Jeunes, les CECOJE, ... pour les rendre fonctionnels, inclusifs et attractifs.</p> <p>Osp4.1.4 Encourager l'efficacité énergétique et la durabilité environnementale dans la conception des infrastructures (panneaux solaires, matériaux locaux, récupération d'eau, etc.).</p> <p>Osp4.1.5: Doter les infrastructures construites ou rénovées en équipements numériques, pédagogiques et récréatifs.</p> <p>Osp4.1.6: Mettre en place des comités de gestion multi-acteurs (État, collectivités, jeunes, OSC) pour la gestion participative des centres socioéducatifs</p> <p>Osp4.1.7: Élaborer un manuel de gestion et d'entretien des équipements par type d'infrastructure.</p> <p>Osp4.1.8: Intégrer des modèles de cofinancement (PPP, collectivités, diaspora) pour garantir la maintenance à long terme.</p>	

<p>réhabiliter, concevoir et équiper sur l'ensemble du territoire national des infrastructures de qualité, accessibles, sûres et inclusives, afin d'offrir à l'ensemble</p>		<p>Osp4.1.9: Mettre en place un fonds de maintenance et de sécurisation des équipements dans les zones prioritaires.</p> <p>Osp4.1.10: Organiser des formations en gestion d'infrastructures communautaires à destination des jeunes et responsables locaux.</p> <p>Osp4.1.11: Former des administrateurs et gestionnaires d'équipements socioéducatifs afin d'assurer une maintenance efficace, une exploitation transparente et une durabilité des services rendus.</p>	
<p>de la population – en particulier les jeunes – des espaces d'éducation non formelle, de formation, et de loisirs, propices à l'épanouissement personnel, à l'inclusion sociale et à la participation au</p>	<p>P 4.2 : Programme d'interconnexion numérique et d'innovation dans les espaces jeunesse</p> <p>Ce programme vise à inscrire les infrastructures jeunesse dans la modernité en les dotant de connectivité et d'outils favorisant l'innovation, l'apprentissage en ligne et l'expression culturelle et citoyenne.</p>	<p>Osp 4.2.1 Connecter les espaces jeunesse à Internet haut débit pour l'accès à l'information, à la formation et à la culture.</p> <p>Osp 4.2.2 Créer des espaces numériques communautaires dans les CECOJE, Maisons des jeunes ou centres de loisirs (ordinateurs, imprimantes, plateformes éducatives).</p> <p>Osp 4.2.3 Promouvoir des activités d'innovation citoyenne (hackathons, fablabs, concours d'idées, médias jeunes).</p> <p>Osp 4.2.4 Soutenir la production locale de contenus éducatifs et culturels numériques par et pour les jeunes.</p> <p>Osp 4.2.5 Intégrer un dispositif de suivi numérique de fréquentation et d'usage des espaces (QR code, tableaux de bord locaux).</p>	
<p>développement local et socio-économique .</p>	<p>P4.3 : Programme national de développement des loisirs en Guinée</p> <p>Ce programme vise à encourager la création et l'accessibilité d'activités de loisirs culturels, créatifs, numériques et éducatifs, en particulier pour les</p>	<p>Osp4.3.1 Réaliser une cartographie nationale des espaces et pratiques de loisirs des jeunes.</p> <p>Osp4.3.2 Donner de la visibilité aux initiatives locales de loisirs à travers des plates-formes numériques et campagnes médiatiques.</p>	

	<p>jeunes des milieux urbains précaires et des zones rurales</p>	<p>Osp4.3.3 Créer des centres communautaires de loisirs éducatifs dans les quartiers populaires et zones rurales.</p> <p>Osp4.3.4 Inciter le secteur privé, les collectivités et les ONG à investir dans des infrastructures de loisirs attractives et accessibles.</p> <p>Osp4.3.5 Organiser un Festival national annuel des loisirs créatifs et numériques, pour valoriser les expressions artistiques, la culture digitale, les talents des jeunes et créer des débouchés économiques.</p> <p>Osp4.3.6 Créer des "Espaces jeunes" dans les maisons des jeunes rénovées, combinant activités de détente, bibliothèques numériques, jeux éducatifs et studios d'expression (danse, slam, théâtre, etc.).</p> <p>Osp4.3.7 Promouvoir les jeux traditionnels guinéens dans les centres de loisirs, comme leviers de transmission culturelle et d'inclusion sociale.</p> <p>Osp4.3.8 Lancer un appel à projets jeunesse-loisirs à destination des associations, avec accompagnement technique et financement compétitif.</p> <p>Osp4.3.9 Favoriser les loisirs numériques, artistiques et culturels comme vecteurs de créativité, de prévention des violences, et de socialisation.</p>	
	<p>P 4.4 : Programme national de régulation des espaces de loisirs en Guinée</p> <p>Ce programme vise à mettre en place un cadre normatif et sécuritaire garantissant des loisirs sûrs, accessibles, et éducatifs pour tous les jeunes.</p>	<p>Osp4.4.1 Faire respecter les normes d'hygiène, de sécurité, de genre et d'accessibilité dans tous les espaces de loisirs.</p> <p>Osp4.4.2 Élaborer un dispositif de labellisation des espaces de loisirs jeunesse, fondé sur le respect des normes techniques, d'hygiène, de sécurité et d'utilité éducative ou sociale.</p> <p>Osp4.4.3 Former les autorités locales (communes, préfets) à la réglementation des loisirs et à la</p>	

	<p>délivrance des autorisations d'exploitation, avec des outils standardisés.</p> <p>Osp4.4.4 Mettre en place une brigade de veille communautaire et citoyenne, impliquant des jeunes volontaires, pour le signalement d'abus ou de risques dans les espaces de loisirs.</p> <p>Osp4.4.5 Intégrer les critères de mixité sociale, intergénérationnelle et territoriale dans l'octroi des agréments pour structures de loisirs privées ou communautaires.</p> <p>Osp4.4.6 Mettre en place un dispositif de délivrance et de contrôle des autorisations (permis d'exploitation, agréments, etc.).</p> <p>Osp4.4.7 Élaborer et faire appliquer une réglementation nationale des loisirs (types d'activités autorisées, horaires, encadrement...).</p> <p>Osp4.4.8 Renforcer les capacités des communes à contrôler et suivre les espaces de loisirs sur leur territoire.</p> <p>Osp4.4.9 Créer une charte nationale des loisirs jeunes, en concertation avec les opérateurs privés, les collectivités et les associations.</p> <p>Osp4.4.10 Mettre en œuvre un système d'alerte et de veille citoyenne pour signaler les dérives ou abus dans les espaces de loisirs.</p>	
--	---	--

IV. CADRE DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035 repose sur un dispositif structuré, cohérent et participatif. Il est articulé autour d'instruments juridiques, institutionnels, programmatiques, techniques et financiers permettant de transformer les orientations stratégiques en actions concrètes au service de la jeunesse guinéenne.

4.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

4.1.1. Cadre juridique et réglementaire

La PNJ s'appuie sur un corpus juridique consolidé pour encadrer ses actions :

- **Loi d'orientation relative à la jeunesse** (à adopter) : instrument fondamental garantissant les droits des jeunes et assurant la cohérence des politiques et programmes en leur faveur.
- **Code de l'enfant, décrets et arrêtés sectoriels** : pour encadrer les actions institutionnelles et partenariales.
- **Règlements d'application et normes techniques** : assurant l'harmonisation des interventions sur tout le territoire.

4.1.2. Dispositif institutionnel de pilotage

La gouvernance de la politique est assurée par un écosystème multipartite :

- Ministère de la Jeunesse : chef de file de la mise en œuvre, doté d'une structure réformée et modernisée (organigramme, directions, BSD renforcé).
- Comité interministériel de pilotage : pour assurer l'alignement intersectoriel et la transversalité des enjeux.
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ) : espace de représentation, de plaidoyer et de redevabilité des jeunes dans les processus de décision.
- Cellules techniques sectorielles (jeunesse, volontariat, emploi) : unités opérationnelles au sein du ministère.
- Instances de concertation territoriales (comités préfectoraux et régionaux Jeunesse).

4.1.3. Stratégies nationales d'opérationnalisation

La PNJ est accompagnée de stratégies spécifiques ciblant les axes prioritaires :

- Stratégie Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (**SNAPEJ**).
- Stratégie Nationale de Développement et Protection de la Jeunesse (**SNVPJ**).
- Stratégie Nationale de Volontariat Jeunesse (**SNVJ**).
- Stratégie Nationale HIMO

4.1.4. Programmes structurants

Les programmes et projets identifiés dans la PNJ sont déclinés en actions multisectorielles, coordonnées autour de cinq grandes orientations stratégiques. Ils sont mis en œuvre par les services publics, les collectivités, les organisations de jeunesse et les partenaires techniques et financiers, selon une logique de subsidiarité et d'ancrage territorial.

4.1.5. Mobilisation des ressources et mécanismes de financement

La mise en œuvre efficace, durable et équitable de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2025–2035 repose sur une stratégie de financement plurielle, innovante et inclusive. Elle mobilise des ressources nationales, internationales, communautaires et privées, dans une logique de transparence, d'efficacité et de participation. L'objectif est d'assurer un financement durable de l'ensemble des programmes, projets et dispositifs structurants en faveur des jeunes.

a) Financement public national et fiscalité affectée

- Lignes budgétaires dédiées : intégration de crédits spécifiques dans la loi de finances annuelle pour les programmes jeunesse, infrastructures, volontariat, emploi et innovation.
- Appui territorial : dotation spécifique aux directions préfectorales, CECOJE et collectivités pour garantir la mise en œuvre locale des actions.
- Fiscalité affectée : introduction progressive d'une contribution sur les produits du tabac, de l'alcool, des jeux de hasard ou encore certains services numériques, destinée à financer les programmes d'insertion et d'animation socioéducative.

b) Fonds d'appui spécifiques et nouveau guichet unique

- Fonds National pour l'Insertion des Jeunes (FONIJ) : appui à l'emploi, à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat jeune.
- Fonds d'innovation jeunesse (à créer) : soutien aux startups, projets numériques et initiatives innovantes portées par des jeunes.
- Fonds National d'Investissement Jeunesse (FNIJS) : guichet unique de financement centralisant les ressources issues du budget de l'État, des collectivités, des PTF, du secteur privé, de la diaspora, et des contributions

volontaires. Il sera cogéré par un comité multipartite incluant des jeunes, des OSC, des collectivités et des partenaires techniques.

c) *Mécanismes de financement innovants*

- Budget participatif jeunesse : dispositif expérimental dans les collectivités, permettant aux jeunes de proposer, voter et suivre des projets financés sur des crédits dédiés.
- Labellisation de projets d'utilité jeunesse : reconnaissance nationale de projets innovants ou exemplaires donnant accès à des financements préférentiels, à de l'assistance technique ou à une mise en réseau.
- Matching fund public-privé : cofinancement de projets jeunes par des contributions croisées du gouvernement et d'entreprises partenaires dans une logique de partenariat gagnant-gagnant.
- Produits financiers adaptés : partenariat avec les institutions bancaires et de microfinance pour offrir des lignes de crédit, des comptes épargne jeunesse, et des garanties publiques pour l'entrepreneuriat jeune.

d) *Plateforme numérique de financement*

Une plateforme digitale unique sera développée pour :

- Centraliser les appels à projets, bourses, subventions, opportunités de stages, etc. ;
- Favoriser l'accès équitable à l'information et la transparence sur l'allocation des ressources ;
- S'intégrer au Système d'Information Jeunesse (SIJE) pour une gestion traçable et interactive du financement.

e) *Coopération internationale et financement extérieur*

La PNJ bénéficiera de l'accompagnement :

- Des agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNFPA, UNESCO, OIT), de la Banque mondiale, de la BAD, de l'Union Européenne, de l'AFD, d'ENABEL, de la GIZ, etc.
- De la mise en œuvre de **protocoles de financement pluriannuels** alignés sur les orientations stratégiques de la PNJ.

- De la participation à des **mécanismes africains et régionaux** (Charte Africaine de la Jeunesse, Initiative 1 Million Next Level de l'Union Africaine, programmes CEDEAO...).

f) *Mobilisation des collectivités, des communautés et de la diaspora*

- Collectivités territoriales : financement via les Plans de Développement Local (PDL) pour les infrastructures, les centres de jeunesse, les activités communautaires et le soutien aux initiatives locales.
- Diaspora guinéenne : mise en place d'un mécanisme de contribution volontaire pour le cofinancement de projets structurants, l'appui en expertise, mentorat ou mécénat (CECOJE, leadership rural...).
- Contributions communautaires : promotion d'initiatives d'épargne locale, de parrainage, ou de levées de fonds participatives au niveau local.

g) *Mécanismes de gestion et de redevabilité financière*

- Élaboration d'un **cadre budgétaire triennal** aligné sur les orientations stratégiques de la PNJ. (**CDMT**)
- Intégration des flux financiers dans le SIJE, avec un suivi désagrégé par orientation stratégique, population cible et zone géographique.
- Mise en place de mécanismes de suivi budgétaire participatif, d'audits indépendants et de publication annuelle des budgets exécutés.
- Création d'un Fonds de soutien territorial pour renforcer les capacités financières des collectivités à entretenir les infrastructures de jeunesse et appuyer les projets de proximité.

4.1.6. Partenariats et coopération

- **Collectivités territoriales** : acteurs clés dans l'entretien des infrastructures, la mobilisation des jeunes, et le soutien aux initiatives locales.
- **Organisations de la société civile (OSC)** : moteurs d'innovation sociale, de sensibilisation, et d'accompagnement des jeunes vulnérables.
- **Entreprises privées** : partenaires stratégiques pour le mentorat, le financement, l'offre de stages, et la création d'emplois jeunes.
- **Coopération internationale** : levier de financement, de transfert de compétences et de mobilisation technique (UA, CEDEAO, ONU, etc.).

- **Réseaux régionaux** : intégration de la Guinée dans les dynamiques africaines (Charte africaine de la jeunesse, Conférence des ministres de la Jeunesse, etc.).

4.1.7. Communication et mobilisation sociale

Une **Stratégie nationale de communication jeunesse** accompagnera la PNJ pour :

- Campagnes de visibilité, capsules jeunesse, forums citoyens.
- Plateformes numériques interactives (cartographie des offres, baromètres citoyens, portail info-jeunesse).
- Célébration d'événements structurants : Journée nationale de la jeunesse, Festival des jeunes talents.

4.1.8. Renforcement des capacités

Un **Plan national de renforcement des capacités** (PNRC) sera mis en œuvre pour :

- Former les cadres du ministère, des directions déconcentrées, des collectivités et des OSC, animateurs de centres.
- Professionnaliser les métiers de l'encadrement jeunesse, de l'animation communautaire et du volontariat.
- Promouvoir l'innovation pédagogique, le numérique et l'évaluation des compétences acquises.

4.1.9. Suivi, évaluation et redevabilité

Un système intégré de suivi-évaluation assurera la redevabilité et la performance :

- **Cadre logique de performance** avec indicateurs et cibles par orientation stratégique.
- **Système d'Information Jeunesse (SIJE)** à développer, interopérable avec les systèmes nationaux.
- **Rapports annuels, évaluations à mi-parcours et finale**, études d'impact.
- Implication des jeunes et des OSC dans le suivi citoyen (baromètres jeunesse, consultations communautaires).

4.2. CADRE INSTITUTIONNEL

La mise en œuvre effective de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) repose sur un cadre institutionnel multisectoriel, hiérarchisé et coordonné. Ce cadre vise à

garantir l'efficacité, la cohérence, la redevabilité et l'appropriation des actions à tous les niveaux de gouvernance, du national au local.

4.2.1. Ministère de la Jeunesse (MJ)

Le MJ constitue l'autorité centrale de mise en œuvre de la PNJ. Son rôle est structuré autour de trois missions principales :

- Élaboration, pilotage et supervision stratégique des politiques et programmes en faveur de la jeunesse, des loisirs, du volontariat, et de la citoyenneté.
- Coordination intersectorielle avec les autres ministères techniques (éducation, emploi, santé, culture, sécurité, TIC, environnement, etc.).
- Suivi, évaluation et reddition des comptes sur l'atteinte des résultats de la politique.

Le ministère est structuré comme suit : le Cabinet, le Secrétariat général, les directions nationales dont la Direction Nationale de la Jeunesse et des Activités Socioéducatives et la Direction Nationale de l'Emploi et de l'Auto-emploi des Jeunes, les services d'appui, les services rattachés, les établissements publics à caractère administratif, ainsi que les services déconcentrés, qui assurent l'opérationnalisation de la politique nationale du département.

4.2.2. Organismes et agences nationales d'exécution

Plusieurs structures rattachées ou autonomes jouent un rôle technique ou opérationnel :

- **FONIJ (Fonds National d'Insertion des Jeunes)** : mécanisme financier de soutien à l'emploi et à l'auto-emploi des jeunes.
- **ANVJ (Agence Nationale de Volontariat Jeunesse)** : pilote les programmes de volontariat national, communautaire et international.
- **ONJ (Observatoire National de la Jeunesse)** : responsable de la production des données statistiques spécifiques, études et évaluations sur la condition des jeunes.
- **AGETIPE** : promotion des emplois temporaires.
- **ONL** : promotion et développement des loisirs.
- **Structures de formation et centres d'incubation** : centres de ressources jeunesse, incubateurs publics et technopôles jeunesse.

4.2.3. Structures décentralisées et locales

Pour garantir un ancrage territorial et une mise en œuvre adaptée aux réalités locales, la PNJ s'appuie sur :

- **Inspections Régionales et Directions Préfectorales de la Jeunesse** : responsables de l'exécution des programmes au niveau déconcentré.
- **Centres de jeunesse (CECOJE), maisons des jeunes et de loisirs** : structures d'accueil, d'animation, de formation et d'accompagnement des jeunes.
- **Conseils Locaux de Jeunes** : instances représentatives au niveau communal ou préfectoral, chargées de porter la voix des jeunes et de co-construire les politiques locales.
- **Comités techniques régionaux et préfectoraux jeunesse** : structures de coordination locale intersectorielle.

4.2.4. Conseil National de la Jeunesse (CNJ)

Le CNJ est une institution nationale de représentation de la jeunesse, chargée de :

- Assurer un leadership jeune structuré et inclusif à tous les niveaux de dialogue avec l'État.
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse.
- Mobiliser les jeunes sur les grands enjeux nationaux (citoyenneté, paix, environnement, innovation).
- Fournir une rétroaction citoyenne sur la qualité et l'impact des interventions jeunesse.

4.2.5. Partenaires publics et intersectoriels

La mise en œuvre de la PNJ repose sur une collaboration étroite avec d'autres ministères et institutions publiques :

- Ministères de l'Éducation, de la Formation Technique, de l'Emploi, de la Culture, de la Santé, des TIC, de l'Agriculture, de l'Environnement, etc.
- Collectivités locales : implication dans la gestion des infrastructures, l'organisation des activités jeunesse, et le financement des initiatives locales.
- Services de sécurité, autorités religieuses et traditionnelles : partenaires dans la prévention des risques, la promotion des valeurs et la cohésion sociale.

4.2.6. Partenaires non étatiques

Société civile

- ONG nationales et internationales : appui technique, mise en œuvre de projets communautaires, accompagnement des jeunes vulnérables.
- Associations de jeunesse : actrices clés de la mobilisation, de l'animation locale, de la participation citoyenne et de l'innovation sociale.

Secteur privé

- Engagement à travers le partenariat public-privé (PPP) dans la formation, l'entrepreneuriat, l'innovation et la RSE.
- Contribution au financement, au mentorat, à l'offre d'emplois/stages et à la mise à disposition d'infrastructures.

4.2.7. Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les agences de coopération bilatérale et multilatérale jouent un rôle fondamental dans :

- Le financement des programmes jeunesse, emploi et volontariat.
- Le renforcement des capacités institutionnelles (formation, stratégie, outils de gestion).
- L'alignement avec les agendas internationaux (Agenda 2030, Agenda 2063, Charte Africaine de la Jeunesse).

Parmi eux : **PNUD, UNFPA, UNICEF, UNESCO, OIT, AFD, ENABEL, Banque Mondiale, BAD, Union Européenne**, etc.

4.2.8. Mécanismes de coordination, suivi et redevabilité

- **Comité interministériel de pilotage** : organe de coordination de haut niveau présidé par le ministère en charge de la jeunesse.
- **Commissions techniques de suivi central et régional et préfectoral** : pour assurer la remontée et la consolidation des informations et l'évaluation locale.
- **Indicateurs de performance sectoriels** : utilisés pour le suivi régulier, les évaluations périodiques et les ajustements stratégiques.
- **Production de rapports annuels**, audits, bilans d'exécution et mécanismes de redevabilité publique impliquant les jeunes.

4.3. SYSTÈME D'ACTEURS

La mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) repose sur un écosystème d'acteurs diversifié, interconnecté et complémentaire. Chaque entité – institutionnelle, communautaire, civile, privée ou internationale – joue un rôle stratégique dans la réussite de cette politique intégrée. L'efficacité de ce système dépend de la coordination renforcée, de la redevabilité partagée et de la mobilisation collective autour des objectifs de transformation de la jeunesse.

4.3.1. *Acteurs institutionnels publics*

Gouvernement et Ministères sectoriels

- **Le Gouvernement de la République de Guinée**, à travers le Ministère de la Jeunesse, assure le pilotage global de la PNJ, fixe les grandes orientations et mobilise les ressources nécessaires.
- Les **ministères sectoriels** (Éducation, Emploi, Formation Technique, Santé, Culture, Sécurité, Environnement, TIC, Affaires sociales...) participent à la mise en œuvre des programmes spécifiques relevant de leurs compétences.

Structures déconcentrées

- Inspections régionales et directions préfectorales de la Jeunesse : bras opérationnels du ministère au niveau local, elles assurent l'application territoriale des programmes et stratégies.
- Collectivités territoriales (communes, conseils régionaux) : responsables de l'intégration des priorités jeunesse dans les plans de développement local et de la gestion des centres et infrastructures.

Structures rattachées ou autonomes

- AGETIPE, FONIJ, ANVJ, ONJ, Office National des Loisirs: assurent le financement, la régulation, la formation, l'observation ou l'animation des activités liées à la jeunesse et aux loisirs, sur le plan national et local.

4.3.2. Acteurs de la société civile

▪ Organisations de jeunesse

- Associations, mouvements de jeunesse, CNJ-Guinée, réseaux d'initiatives jeunes : mobilisent, forment, accompagnent et représentent les jeunes sur le terrain.
- Leur rôle est fondamental pour la participation citoyenne, la sensibilisation et l'innovation sociale.

▪ ONG et OSC multisectorielles

- Acteurs clés dans la mise en œuvre de projets de développement en lien avec les objectifs de la PNJ (éducation, santé, employabilité, environnement, paix...).
- Complètent les efforts publics, notamment auprès des **jeunes vulnérables** ou dans des zones à faible couverture étatique.

4.3.3. Secteur privé

▪ Entreprises, industries et startups

- Fournissent des opportunités d'emploi, de stage, d'alternance ou d'incubation pour les jeunes.
- Participent à travers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au financement de projets, à la formation et à l'insertion économique des jeunes.

▪ Chambres consulaires, fédérations professionnelles

- Facilitent le dialogue public-privé autour des besoins en compétences, de l'innovation entrepreneuriale et de la création d'emplois jeunes.
- Sont impliquées dans l'orientation, la certification et l'intégration professionnelle.

4.3.4. Partenaires techniques et financiers (PTF)

▪ Agences des Nations Unies et coopérations multilatérales

- PNUD, UNICEF, UNESCO, OIT, UNFPA, OMS, etc. : soutiennent la PNJ par un appui financier, technique et stratégique.
- Fournissent des outils, des cadres d'évaluation, des normes et des bonnes pratiques internationales adaptées au contexte guinéen.

▪ **Coopérations bilatérales et institutions financières internationales**

- AFD, ENABEL, GIZ, Banque Mondiale, BAD, UE, etc. : financent les programmes sectoriels et les réformes institutionnelles en faveur de la jeunesse.

4.3.5. Acteurs communautaires et sociaux

▪ **Collectivités locales**

- Intègrent la dimension jeunesse et du sport dans les Plans de Développement Local (PDL).
- Gèrent les centres communautaires, stades municipaux, espaces de loisirs et bibliothèques locales.
- Organisent les forums de jeunesse au niveau local.

▪ **Leaders communautaires, traditionnels et religieux**

- Influencent fortement les comportements des jeunes, surtout dans les zones rurales.
- Peuvent être mobilisés pour promouvoir la paix, la citoyenneté et la fréquentation des espaces de loisirs sûrs.

4.3.6. Jeunes – Acteurs centraux de la politique

Les jeunes eux-mêmes sont au cœur de la mise en œuvre de la PNJ. En tant que bénéficiaires, co-acteurs et évaluateurs, ils participent à :

- La conception des politiques (via le Conseil National des Jeunes, les consultations participatives, les plateformes numériques),
- La mise en œuvre locale des programmes (volontariat, animation, mobilisation sociale),
- Le suivi citoyen des résultats et la redevabilité des institutions publiques.

Le système d'acteurs de la PNJ est un écosystème dynamique, inclusif et multidimensionnel. Sa réussite repose sur une coordination renforcée, une redevabilité partagée, et une mobilisation collective. Chacun de ces acteurs, à son niveau, contribue à faire de la jeunesse guinéenne une force de transformation, de cohésion et d'innovation pour le pays.

4.4. ARRANGEMENTS DE GESTION

La mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) repose sur un dispositif de gouvernance structuré autour de mécanismes de coordination stratégique et technique, de suivi-évaluation, de gestion intégrée des ressources (humaines, financières, matérielles), d'animation partenariale, de digitalisation et de communication active. Ces arrangements visent à garantir la cohérence, la transparence, la performance et l'impact durable des interventions au bénéfice de la jeunesse guinéenne.

4.4.1. Mécanismes de coordination et de pilotage

Niveau stratégique – Comité national de pilotage de la PNJ (CNP – PNJ)

Présidé par le Ministre en charge de la Jeunesse, ce comité regroupe :

- Les ministères sectoriels (Éducation, Emploi, Santé, Culture, Sécurité...) ;
- Le secteur privé ;
- La société civile et les organisations de jeunesse ;
- Les partenaires techniques et financiers (PTF).

Rôle du CNP :

- Définir les grandes orientations stratégiques de la PNJ ;
- Valider les plans d'action pluriannuels ;
- Assurer la cohérence des actions intersectorielles ;
- Superviser l'allocation des ressources.

Niveau technique – Groupe Technique de Travail Jeunesse (GT/JEUNESSE)

Le Groupe Technique de Travail Jeunesse constitue l'instance centrale de coordination technique de la mise en œuvre de la PNJ. Il est chargé d'assurer le suivi régulier, la cohérence intersectorielle et l'articulation des programmes au sein des orientations stratégiques de la politique.

Il se réunit mensuellement sous l'égide du Chef de cabinet du Ministère de la Jeunesse. Ses comptes rendus sont transmis aux membres du Comité de pilotage stratégique et partagés avec les partenaires concernés.

Missions du GT/JEUNESSE :

- Organiser la coordination technique entre les directions nationales, les agences spécialisées et les partenaires ;

- Suivre la mise en œuvre des programmes et projets (objectifs, indicateurs, délais, budgets) ;
- Déetecter les blocages, formuler des recommandations correctives et appuyer les décisions stratégiques ;
- Assurer l'articulation entre les dispositifs centraux et décentralisés ;
- Préparer les revues annuelles et les bilans d'exécution.

Comités Techniques Thématiques

Le GT/JEUNESSE s'appuie sur trois comités techniques spécialisés pour assurer un pilotage sectoriel approfondi et transversal :

a. Comité Technique Jeunesse, Citoyenneté et Inclusion

Coprésidé par :

- Le Directeur National de la Jeunesse ;
- Le Directeur National de l'Alphabétisation.

Membres :

- Service National des infrastructures socioéducatives ;
- ONJ (Observatoire National de la Jeunesse) ;
- Conseil National des Jeunes ;
- Direction centrale de la sécurité publique ;
- Représentants des structures d'appui à la jeunesse, ONG jeunesse, OSC ;
- Universités, centres de formation civique et acteurs éducatifs.

Mandats :

- Assurer le pilotage opérationnel des programmes de leadership, de citoyenneté active et de gouvernance participative des jeunes.
- Renforcer les mécanismes de participation des jeunes aux processus décisionnels aux niveaux local, régional et national.
- Promouvoir l'éducation civique, à la paix, à la tolérance et à la cohésion sociale, y compris dans les zones à risques ou fragiles.
- Assurer la mobilisation nationale autour du volontariat jeunesse, en lien avec les instances de service civique.

- Superviser la mise en œuvre des programmes liés à la santé mentale, sexuelle et reproductive, à la lutte contre les violences et l'extrémisme violent.
- Intégrer des dispositifs d'information et de dialogue digital pour renforcer l'engagement citoyen des jeunes.
- Faciliter la transversalité genre et inclusion sociale dans tous les programmes jeunesse (jeunes femmes, jeunes handicapés, milieux ruraux...).

b. Comité Technique Emploi, Auto-emploi, Insertion et Autonomisation des Jeunes

Coprésidé par :

- Le Directeur National de l'Emploi ;
- Le Directeur National de l'Emploi et Auto-emploi des Jeunes.

Membres :

- Directions nationales de l'agriculture, artisanat, industrie, mines ;
- AGETIPE, ANVJ, FONIJ ;
- Directeurs de centres de formation, d'orientation et d'insertion ;
- BSD/MJS.

Mandats :

- Assurer la coordination des programmes d'insertion socioprofessionnelle : formation qualifiante, entrepreneuriat, accès au marché du travail.
- Promouvoir l'adéquation formation/emploi à travers le dialogue avec les secteurs productifs et l'ajustement des curricula.
- Suivre le déploiement des programmes à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) et leur intégration dans les projets d'infrastructures.
- Coordonner les mécanismes de financement des projets jeunes : FONIJ, microcrédit, subventions, partenariats publics-privés.
- Superviser les programmes d'innovation entrepreneuriale dans les secteurs porteurs : économie verte, digitale, bleue, circulaire.
- Assurer l'accompagnement des jeunes déscolarisés ou non qualifiés par des dispositifs de remédiation, formation courte ou apprentissage.
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin, l'inclusion financière des jeunes marginalisés et les coopératives d'initiative jeunesse.

c. Comité Technique Loisirs

Coprésidé par :

- Le Directeur de l'Office National des Loisirs.

Membres :

- Directions du tourisme, de l'artisanat ;

Mandats :

- Veiller à la régulation des espaces et structures de loisirs : respect des normes, sécurité, accessibilité, licences, hygiène.
- Développer des infrastructures socioéducatives et récréatives conformes aux standards (accessibles, inclusives, durables).
- Assurer le développement de loisirs éducatifs, culturels, créatifs dans une logique d'occupation saine du temps libre.
- Promouvoir la formation continue des encadreurs socioéducatifs, y compris par le numérique et l'innovation pédagogique.

Fonctionnement des comités techniques :

- Réunions mensuelles (ou bimensuelles en cas de besoin) ;
- Rapports transmis au GT et au BSD ;
- Missions conjointes de suivi sur le terrain ;
- Animation partagée avec les PTF et autres partenaires.

4.4.2. Suivi, évaluation et redevabilité

Bureau de Stratégie et Développement (BSD)

Responsable du suivi-évaluation :

- Élabore des rapports trimestriels, bilans annuels, évaluations d'impact ;
- Coordonne les outils de suivi à tous les niveaux.

Système Intégré d'Information Jeunesse (SIJE)

Plateforme numérique interopérable permettant :

- Le suivi des bénéficiaires ;
- La mesure des performances et résultats ;
- L'alimentation du système national de statistiques.

Mécanismes de redevabilité participative :

- Baromètre jeunesse ;
- Consultations communautaires et numériques ;
- Plateformes de feedback (enquêtes, forums, boîtes à idées digitales).

4.4.3. **Gestion des ressources**

Financement

- Budget national (lignes dédiées jeunesse, volontariat, infrastructures) ;
- Fonds spécifiques : FONIJ, Fonds d'innovation jeunesse (à créer) ;
- Appui des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- Fiscalité affectée (alcool, jeux, tabac) en proposition.

Ressources humaines

- Élaboration d'un Plan National de Renforcement des Capacités (PNRC) ;
- Formations pour cadres, techniciens, animateurs, encadreurs, responsables associatifs.

Ressources matérielles

- Inventaire national des équipements et infrastructures ;
- Mise en œuvre de plans de maintenance et de gestion partagée ;
- Critères de durabilité intégrés dans l'allocation des ressources.

4.4.4. **Gestion des partenariats**

- **Partenariat Public-Privé (PPP)** : conventions pour la formation, l'emploi, les incubateurs, l'investissement dans les équipements.
- **Conventions ONG/OSC/PTF** : protocoles pluriannuels pour les cofinancements, le suivi conjoint et la planification collaborative.
- **Plateforme nationale de concertation multi-acteurs** : réunion annuelle pour ajuster les stratégies et suivre les engagements de toutes les parties prenantes.

4.4.5. **Communication et mobilisation sociale**

Mise en œuvre d'une **Stratégie nationale de communication jeunesse** articulée autour de :

- Campagnes de sensibilisation nationales (santé, citoyenneté, entrepreneuriat) ;
- Outils numériques interactifs : portail jeunesse, cartographie des offres, baromètre d'opinion ;
- Organisation d'événements nationaux (Journée nationale de la jeunesse, Fête des talents, Journée du volontariat, etc.).

La communication est participative, inclusive et multicanale, pour renforcer l'adhésion des jeunes et l'efficacité des politiques.

V. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le suivi et l'évaluation (S&E) constituent un pilier central de la mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035. Ce dispositif permettra d'assurer une gouvernance transparente, une redévabilité constante, une adaptation proactive des interventions, et une mesure rigoureuse de l'impact réel des politiques et programmes sur les jeunes.

Le suivi de la performance s'appuie sur une stratégie structurée, participative et ancrée dans les principes d'amélioration continue. Il repose sur plusieurs types d'actions, coordonnées entre les différents organes techniques et stratégiques.

5.1. LE SUIVI DE LA PERFORMANCE

Le suivi de la performance est crucial pour assurer que les objectifs de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) en Guinée sont atteints de manière efficace et efficiente. Il permet de mesurer le progrès par rapport aux objectifs fixés, d'identifier les défis et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats observés. Voici un cadre structuré pour le suivi de la performance de la PNJ :

Types d'actions	Activités à mener	Responsables principaux
Définition des indicateurs de performance	Identifier des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporellement définis) alignés sur les objectifs de la PNJ.	BSD

Types d'actions	Activités à mener	Responsables principaux
Établissement d'une Baseline	Collecter des données initiales (quantitatives et qualitatives) pour chaque indicateur de performance avant le lancement effectif de la politique.	BSD
Mécanismes de collecte de données	Développer des dispositifs mixtes de collecte : enquêtes terrain, focus groups, données administratives, outils numériques et panels de jeunes.	BSD, ONJS
Attribution des responsabilités	Identifier des points focaux par structure pour la collecte, la centralisation, le traitement et la remontée des données.	BSD, ONJ,
Fréquence des évaluations	Réaliser des évaluations intermédiaires (2028, 2030) et une évaluation finale (2035) pour apprécier les résultats, effets et impacts.	Comité de pilotage de la PNJ, BSD
Tableaux de bord de performance	Développer et maintenir des Dashboard dynamiques pour le suivi en temps réel des indicateurs clés, facilitant l'analyse et la prise de décision.	BSD
Évaluation de l'impact	Mener des études approfondies d'impact pour évaluer les effets à long terme sur l'autonomisation des jeunes, l'inclusion et le développement local.	BSD
Révision de la stratégie de suivi	Ajuster périodiquement la stratégie de suivi (indicateurs, méthodes, outils) en	BSD

Types d'actions	Activités à mener	Responsables principaux
	fonction des apprentissages et des réalités d'exécution.	
Rapports et communication	Produire des rapports semestriels et annuels accessibles aux parties prenantes. Organiser des ateliers de dissémination des résultats pour favoriser le dialogue.	BSD
Réponse aux résultats du suivi	Utiliser les constats issus du suivi pour réajuster les politiques et programmes. Mettre en place des mécanismes de retour d'expérience avec les jeunes et les acteurs.	BSD
Formation et renforcement des capacités	Former les agents de suivi-évaluation aux outils, logiciels, méthodes de reporting et d'analyse de données.	BSD, ONJ

Principes directeurs du dispositif de suivi

- Participation active des jeunes : Intégration des jeunes dans la conception, la collecte et l'analyse des données via des mécanismes participatifs (enquêtes citoyennes, clubs de suivi).
- Digitalisation : Appui sur le Système Intégré d'Information Jeunesse (SIJES) pour améliorer la fiabilité et la rapidité des flux d'information.
- Transparence et redevabilité : Partage public des données agrégées, développement d'un baromètre jeunesse, communication ouverte sur les avancées.
- Approche orientée résultats : Chaque programme fera l'objet d'un pilotage par les résultats, avec une logique d'impact et non seulement d'exécution.

5.2. SYSTEME D'INFORMATION POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE

La mise en place d'un Système d'Information pour le Suivi de la Performance (SISP) est essentielle pour garantir une collecte, une gestion et une exploitation efficaces des données relatives à la mise en œuvre de la PNJ. Ce système doit être intégré, sécurisé, interactif et évolutif, en lien avec les dispositifs numériques existants au sein de l'Etat.

Niveau composant /	Activités	Responsables
Plateforme de collecte de données	Mise en place d'outils digitaux de collecte, liés à une matrice d'évaluation des résultats.	BSD, ONJ
Système de gestion de base de données	Création d'une base de données centralisée pour stocker, classifier et protéger les données collectées.	BSD, ONJ
Tableaux de bord interactifs	Développement de dashboards dynamiques, personnalisables selon les directions (jeunesse, emploi) pour visualiser les indicateurs en temps réel.	DNJASE, DNEAJ, ONJ,
Analyse des données	Adoption de logiciels d'analyse avancée pour identifier les tendances, corrélations et projections.	BSD, ONJ
Rapports personnalisés	Génération de rapports sur mesure selon les utilisateurs (MJ, PTF, OSC, Parlement, jeunes, collectivités...).	BSD
Intégration inter-systèmes	Interconnexion avec les systèmes nationaux (statistiques, emploi, finances, éducation) pour renforcer la cohérence et éviter les doublons.	BSD, INS

Niveau / composant	Activités	Responsables
Sécurité et confidentialité	Mise en place de protocoles robustes de sécurité (authentification, cryptage, RGPD) pour protéger les données sensibles.	S. Modernisation SI
Formation des utilisateurs	Sessions régulières de formation pour les agents, directions, ONG partenaires et points focaux régionaux.	S. Modernisation SI
Accessibilité mobile	Développement d'applications mobiles pour les enquêtes terrain et l'accès distant aux tableaux de bord.	S. Modernisation SI
Réponses aux feedbacks utilisateurs	Création d'un mécanisme de feedback interactif (centre d'aide, boîte à suggestions, hotline technique).	S. Modernisation SI
Système de sauvegarde	Procédures de sauvegarde automatique des données avec plan de reprise en cas de crash ou cyberattaque.	S. Modernisation SI
Gestion des utilisateurs	Définition de niveaux d'accès et de profils utilisateurs selon les fonctions ; traçabilité des modifications.	S. Modernisation SI
Évolutivité du système	Architecture adaptable à de nouveaux indicateurs, programmes ou extensions territoriales.	S. Modernisation SI

5.3. DOCUMENTS SUR LA PERFORMANCE

La documentation des performances de la PNJ est un levier central pour la capitalisation des résultats, l'apprentissage institutionnel et la redevabilité politique.

Elle vise à :

- Conserver une traçabilité des réalisations et des écarts ;
- Faciliter les ajustements stratégiques et l'évolution des priorités ;
- Produire des preuves concrètes de l'efficacité des actions pour les parties prenantes.

Les principaux outils de documentation sont :

- **Plan de performance de la PNJ** : document-cadre déclinant les résultats attendus, les indicateurs, les cibles, les échéances et les responsabilités.
- **Planification des activités** : chronogramme détaillé des actions à conduire par programme et par niveau d'exécution.
- **Matrice des indicateurs** : outil de référence pour le suivi régulier des progrès, avec une colonne « source de vérification » pour chaque indicateur.

Structure responsable du pilotage de la documentation :

Bureau de Stratégie et Développement (BSD), en coordination avec l'ONJ et les partenaires techniques.

5.4. DEMARCHE DE LA PERFORMANCE AU NIVEAU OPERATIONNEL

La mise en œuvre de la performance dans le cadre de la PNJ repose sur une démarche opérationnelle rigoureuse, progressive et continue. Elle vise à garantir que toutes les actions déployées soient alignées sur les objectifs de la politique, mesurables, ajustables, et fondées sur des données fiables.

Cette démarche s'articule autour d'une série d'étapes clés, réparties sur la période 2024–2028, et mobilise des outils, des ressources humaines et des systèmes d'information performants.

Étapes clés	Activités	Échéance
1. Définition des indicateurs SMART	Identifier les indicateurs de performance alignés sur les objectifs stratégiques et opérationnels de la PNJ.	2025
2. Établissement d'une baseline	Collecter les données de référence initiales (situation 2024) pour chaque indicateur.	2025

Étapes clés	Activités	Échéance
3. Développement du plan de suivi	Élaborer un plan de suivi précisant : les sources de données, les fréquences de collecte, les méthodes, les responsables et les outils.	2026
4. Mise en place d'outils structurés	Déployer des outils standardisés (formulaires, tableurs, applications mobiles, etc.) pour garantir la qualité des données collectées.	2026
5. Système d'information intégré	Implémenter un système centralisé avec bases de données, tableaux de bord interactifs et modules d'analyse de performance.	2026
6. Documentation régulière des données	Consigner toutes les données collectées (méthodes, lieux, dates, limites) pour assurer la traçabilité et faciliter la vérification.	2026
7. Analyse et interprétation	Analyser les tendances, comparer aux cibles, détecter les écarts, et identifier les facteurs explicatifs.	2026
8. Rapports périodiques de performance	Rédiger des rapports synthétiques et analytiques à échéances régulières (2027, 2029), intégrant les résultats, écarts et recommandations.	2026, 2028
9. Présentation aux parties prenantes	Organiser des sessions de restitution (ateliers, dialogues multi-acteurs) pour partager les résultats et favoriser l'appropriation.	2026, 2028, 2030
10. Intégration des retours d'utilisateurs	Adapter les dispositifs de collecte, d'analyse ou de communication en fonction des	2026

Étapes clés	Activités	Échéance
	retours des jeunes, acteurs publics, privés et partenaires.	
11. Documentation des initiatives	Capitaliser sur les bonnes pratiques, innovations et initiatives réussies dans chaque programme ou région.	2026
12. Évaluation de l'impact	Réaliser des évaluations d'impact intermédiaires et finales à l'aide de méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives).	2027, 2030
13. Archivage structuré	Archiver les rapports, données sources, protocoles et outils dans des bases accessibles, pour assurer transparence et continuité institutionnelle.	2026–2029
14. Révision continue de la documentation	Mettre à jour les protocoles, plans et indicateurs en fonction des leçons apprises, des contextes évolutifs ou des ajustements de politique.	2026–2029
15. Communication transparente	Assurer une information claire et continue envers les parties prenantes sur les résultats obtenus, les ajustements envisagés et les perspectives de mise en œuvre.	2026–2029

Objectif général de cette démarche

Créer une culture de performance orientée vers les résultats, fondée sur :

- L'apprentissage continu,
- L'amélioration des interventions,
- La participation active des jeunes et des parties prenantes,
- Et la transparence dans la conduite de l'action publique.

5.5. MECANISMES DE REVUES DE PERFORMANCE

Les mécanismes de revue constituent un pilier fondamental de la gestion axée sur les résultats de la **Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ)**. Ils permettent d'évaluer régulièrement la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la politique, tout en assurant l'adaptabilité de sa mise en œuvre face aux évolutions du contexte, aux besoins des jeunes et aux exigences de performance.

Ces mécanismes sont structurés autour de plusieurs **modalités complémentaires** de revue, associant les institutions publiques, les jeunes, les partenaires techniques et financiers (PTF), la société civile et les experts.

Mécanisme	Activités principales	Calendrier	Responsables
Évaluations régulières	Bilans approfondis de la mise en œuvre (internes ou par tiers indépendants), intégrant l'analyse des indicateurs de performance et des résultats.	2027	BSD, ONJ
Réunions périodiques de revue	Sessions mensuelles pour examiner l'état d'avancement des programmes, coordonner les actions et lever les blocages.	Mensuel	Secrétariat général du MJ
Auto-évaluations sectorielles	Examen par les directions nationales de leur propre performance et remontée des écarts, bonnes pratiques et recommandations.	Annuellement 2026–2029	DNJASE, DNEAJ,

Mécanisme	Activités principales	Calendrier	Responsables
Consultations publiques	Ateliers, focus groupes et forums nationaux avec les jeunes, les OSC, les entreprises et les collectivités pour recueillir des retours.	2028, 2030, 2032	CNJ, DNJASE, ONJ, DNEAJ,
Évaluations d'impact	Évaluations mixtes (quantitatives et qualitatives) sur les effets à moyen et long terme de la PNJ sur la condition des jeunes.	2030 (mi-parcours), 2035 (finale)	MJ
Audits externes	Revue indépendante de la conformité financière, juridique et éthique de la mise en œuvre.	2028	Consultant indépendant
Études de cas	Analyses approfondies sur des programmes spécifiques (volontariat, insertion) pour tirer des leçons de terrain.	2026–2028	Observatoire National de la Jeunesse
Benchmarking	Comparaison avec les meilleures pratiques régionales et internationales (Afrique, CEDEAO, francophonie, etc.) pour renforcer l'innovation.	2028	Observatoire National de la Jeunesse

Mécanisme	Activités principales	Calendrier	Responsables
Revues thématiques	Analyses sectorielles ciblées : emploi, éducation, citoyenneté, loisirs, genre, inclusion.	2026–2028	Observatoire National de la Jeunesse
Groupes de travail temporaires	Cellules ad hoc mises en place sur des problématiques ponctuelles (réformes, crises, défis émergents).	2026, 2028	Secteur privé, comité interministériel, PTF, OSC
Suivi en temps réel	Tableaux de bord numériques interactifs, avec flux de données remontant des niveaux décentralisés et mécanismes de feedback rapide.	Dès 2027	PTF, BSD, ONJ
Révisions législatives	Révision ou proposition de textes juridiques nécessaires pour adapter la politique aux évolutions (Loi d'orientation, décrets, codes sectoriels).	2026	MJ
Évaluation de la participation des jeunes	Analyse du degré d'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre et les décisions liées à la politique.	2026, 2028	MJ, CNJ, ONJ

Mécanisme	Activités principales	Calendrier	Responsables
Évaluation de la durabilité	Analyse de la capacité des dispositifs à produire des effets durables au-delà du cycle politique (infrastructures, modèles économiques, gouvernance des jeunes, etc.).	2026, 2028	MJ, ONJ, BSD

Objectifs transversaux de la revue de performance

- Aligner en continu la politique avec les réalités du terrain et les aspirations des jeunes.
- Rendre compte auprès des citoyens, des institutions et des partenaires.
- Corriger les écarts, identifier les innovations, et ajuster les priorités stratégiques.
- Renforcer l'appropriation collective de la PNJ à travers une dynamique participative.

5.6. **ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

L'évaluation constitue une composante stratégique du dispositif de gouvernance de la PNJ. Elle permet de mesurer les effets réels de la politique sur les jeunes guinéens, d'apprécier la qualité des mécanismes de mise en œuvre, et d'éclairer la prise de décision pour renforcer l'impact des politiques publiques Jeunesse.

Contexte général

La PNJ 2026–2035, d'une durée de 10 ans, prévoit :

- Deux évaluations à mi-parcours :
 - Une première en **2028** (année 3)
 - Une seconde en **2031** (année 6)
- Une évaluation finale en 2035, en amont de l'élaboration de la future PNJ post-2035.

Ces évaluations seront conduites sous la coordination du Secrétaire Général à travers le Bureau de Stratégie et Développement (BSD), avec l'appui de

l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), des partenaires techniques et financiers (PTF), et d'éventuels experts indépendants.

Objectifs des évaluations

A. Évaluations à mi-parcours (2028 & 2031)

Elles visent à :

- Mesurer les progrès réalisés à mi-chemin par rapport aux objectifs et indicateurs de la PNJ.
- Identifier les blocages, défis, opportunités et besoins émergents.
- Formuler des mesures correctives et des ajustements programmatiques.
- Identifier les pratiques efficaces à capitaliser et à répliquer.
- Renforcer l'alignement de la mise en œuvre avec les priorités stratégiques de l'État et les attentes des jeunes.

B. Évaluation finale (2035)

Elle vise à :

- Évaluer la performance globale de la PNJ (atteinte des résultats, efficience de la mise en œuvre).
- Analyser l'impact de la politique sur les conditions de vie des jeunes guinéens.
- Mesurer les effets à long terme (éducation, emploi, santé, participation, cohésion sociale...).
- Dresser un bilan des réformes structurelles et des transformations institutionnelles impulsées.
- Identifier les leçons apprises et proposer des orientations pour la politique post-2035.

Critères d'évaluation

Les évaluations s'appuieront sur les standards internationaux (CAD/OCDE), à travers les critères suivants :

- **Pertinence** : adéquation des actions avec les besoins des jeunes.
- **Efficacité** : atteinte des résultats escomptés.
- **Efficience** : optimisation des ressources utilisées.
- **Durabilité** : capacité à maintenir les résultats dans le temps.
- **Impact** : effets directs et indirects sur les jeunes et la société.

- **Effets différenciés** : analyse selon les groupes (genre, territoire, vulnérabilité...).

Méthodologie d'évaluation

Les évaluations adopteront une approche mixte (quantitative et qualitative), combinant :

- **Collecte de données primaires** : enquêtes, focus groups, entretiens.
- **Analyse de données secondaires** : rapports d'activités, indicateurs administratifs, bases de données publiques.
- **Études de cas** : sur des programmes ou territoires ciblés.
- **Analyse participative** : implication directe des jeunes, OSC, collectivités, techniciens.

Une attention particulière sera portée à :

- La triangulation des sources ;
- L'équilibre entre méthodes participatives et rigueur technique ;
- L'analyse selon le genre et inclusive.

Portée de l'évaluation

Les évaluations porteront sur l'ensemble des composantes de la PNJ :

- Les politiques, programmes et stratégies opérationnelles (par orientation stratégique) ;
- Les ressources mobilisées (financières, humaines, matérielles) ;
- Les mécanismes de gouvernance, coordination et suivi-évaluation ;
- Les effets mesurables sur les jeunes guinéens, notamment en termes de :
 - Accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au sport et aux loisirs ;
 - Participation citoyenne et engagement civique ;
 - Protection sociale, innovation et inclusion.

Utilisation des résultats

Les résultats des évaluations permettront de :

- Réorienter les politiques et les programmes ;
- Renforcer les dispositifs de mise en œuvre ;
- Consolider la base de connaissance pour l'élaboration de la future PNJ (post-2035) ;

- Alimenter la communication publique et la redévabilité ;
- Renforcer la mobilisation des ressources internes et partenaires.

5.7. **HYPOTHESES DE RISQUES ET CONDITIONS DE REUSSITE DE LA PNJ**

5.7.1. *Hypothèses de risques*

La mise en œuvre de la PNJ 2026–2035 pourrait être entravée par plusieurs risques, d'ordre politique, institutionnel, technique, social et financier. Leur identification précoce permet d'envisager des stratégies d'atténuation appropriées.

Les principaux risques identifiés sont :

- L'instabilité politique et institutionnelle, susceptible d'impacter la continuité des engagements et la gouvernance du secteur Jeunesse ;
- La séparation institutionnelle entre la jeunesse et les sports, à travers la création de ministères distincts ou de réformes organisationnelles non coordonnées ;
- Le faible engagement politique, se traduisant par une absence de leadership effectif ou de priorisation des enjeux jeunesse dans l'agenda gouvernemental ;
- Les contraintes budgétaires, avec une mobilisation insuffisante ou irrégulière des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des programmes ;
- L'insuffisance des capacités opérationnelles du dispositif de mise en œuvre, notamment au niveau décentralisé (ressources humaines, logistique, compétences) ;
- La non mise en place ou la défaillance du dispositif organisationnel, en particulier des organes de coordination, des outils de suivi-évaluation, et du système d'information (SIJE) ;
- Le désintérêt ou la faible implication des jeunes, notamment en cas de manque de communication, de participation réelle ou de résultats tangibles à court terme ;
- Le faible engagement des partenaires techniques et financiers (PTF), en l'absence d'un cadre de coopération structurant ou d'une visibilité suffisante des programmes ;
- La non intégration de la PNJ dans les politiques sectorielles, dans les plans nationaux de développement ou dans les dynamiques de décentralisation ;

- La non prise en compte effective des principes directeurs (équité, inclusion, redevabilité, participation) dans la planification et l'exécution des actions ;
- L'absence ou l'insuffisance de dialogue intersectoriel, de concertation institutionnelle et d'ancrage territorial des actions.

5.7.2. *Conditions de réussite*

Le succès de la mise en œuvre de la PNJ repose sur plusieurs conditions stratégiques, organisationnelles et politiques, à réunir dès les premières phases opérationnelles :

- Un engagement politique fort et continu du Gouvernement, à travers le fonctionnement effectif des organes de pilotage, l'inscription des priorités de la jeunesse dans les documents de planification, et une communication institutionnelle active ;
- La stabilité organisationnelle du pilotage jeunesse et la coordination interinstitutionnelle renforcée, notamment en cas d'évolutions structurelles ministérielles, pour garantir l'unité stratégique de la mise en œuvre.
- L'appropriation du document de politique par l'ensemble des ministères concernés, des institutions publiques et des collectivités territoriales, traduite par des alignements programmatiques concrets ;
- La mobilisation et la sécurisation des ressources financières, humaines et matérielles, via le budget national, les fonds spécifiques (FONIJ, ...), les PTF et les partenariats public-privé ;
- La mise en place effective du dispositif institutionnel de coordination, y compris les comités techniques, le groupe de travail jeunesse et le Bureau de Stratégie et Développement ;
- Le renforcement continu des capacités des acteurs, notamment dans les domaines du pilotage stratégique, du suivi-évaluation, de la planification, de la gestion axée sur les résultats et de la mobilisation communautaire ;
- L'implication active des jeunes, à travers les plateformes consultatives (CNJ, CECOJE, OSC jeunesse), les mécanismes de redevabilité participative et les outils numériques ;
- L'intégration de la PNJ dans les plans de développement locaux et sectoriels, notamment dans le cadre de la décentralisation et de la réforme de l'État ;

- La réalisation régulière des évaluations, des revues de performance et des bilans d'étape, pour permettre les ajustements stratégiques, techniques ou budgétaires nécessaires.

CONCLUSION

La *Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2026–2035* représente bien plus qu'un cadre d'orientation sectoriel : elle est l'expression d'un choix national, fort et stratégique, de placer la jeunesse au cœur du développement durable, de la gouvernance démocratique et de la transformation socio-économique de la Guinée.

Fruit d'un processus inclusif, participatif et fondé sur des valeurs de transparence, d'équité, de responsabilité et de redevabilité, la PNJ répond aux attentes exprimées par les jeunes guinéens eux-mêmes, ainsi que par les acteurs publics, privés et communautaires mobilisés autour de leur avenir. Elle reflète une ambition nationale claire : garantir à chaque jeune – fille ou garçon, rural ou urbain, instruit ou en difficulté – les conditions de son épanouissement, de son engagement et de sa pleine insertion dans la vie de la nation.

Cette politique se distingue par son caractère intégré et multisectoriel. En articulant quatre grandes orientations stratégiques – gouvernance, citoyenneté, employabilité, infrastructures socioéducatives et de loisirs – elle offre une vision complète et structurée de l'action publique en faveur de la jeunesse. Chaque orientation est accompagnée de programmes cohérents, de dispositifs institutionnels renforcés, de mécanismes de suivi-évaluation rigoureux, et de sources de financement diversifiées. L'ensemble vise à garantir une mise en œuvre efficace, une transformation réelle des conditions de vie des jeunes, et une reconnaissance pleine et entière de leur rôle dans la société.

La dimension des loisirs, souvent marginalisée, est ici pleinement valorisée, non seulement comme outil d'inclusion, de santé et d'éducation, mais aussi comme levier de développement économique, de création d'emplois et de rayonnement national. Les espaces de loisirs régulés et attractifs, constituent des piliers essentiels du bien-être et de l'intégration sociale des jeunes.

À travers cette politique, l'État guinéen affirme sa volonté de renforcer le contrat social avec sa jeunesse. Il consacre le principe que les jeunes ne sont pas de simples bénéficiaires de politiques, mais des co-constructeurs du développement, des partenaires à part entière, et des garants de l'avenir.

Cependant, la réussite de cette politique dépendra d'une condition essentielle : la mobilisation continue de l'ensemble des acteurs – institutions publiques, collectivités, organisations de jeunesse, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers – et surtout des jeunes eux-mêmes. L'engagement de chacun, la coordination entre tous, et la capacité à apprendre, à ajuster et à innover seront les clés du succès.

Ainsi, la PNJ 2025–2034 se veut non seulement une politique publique, mais un **pacte générationnel**. Elle engage la Guinée sur la voie d'un développement plus inclusif, plus juste et plus durable. Elle constitue un socle pour bâtir une nation où chaque jeune peut rêver, agir, contribuer et réussir.

Parce qu'une Guinée forte est une Guinée qui croit en sa jeunesse.